L'**identité sexuelle** sur les documents officiels, une exigence à abolir?

Page A 3

Absoute par le FBI, **Hillary Clinton** tient un 1er rassemblement avec Obama *Page B 5*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII Nº 149 LE DEVOIR, LE MERCREDI 6 JUILLET 2016 1,30 $ + TAXES = 1,50 $

JAZZ L'UNIQUE LAURYN HILL

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

L'imprévisible et indomptable Lauryn Hill occupait mardi soir la scène Wilfrid-Pelletier dans le cadre du Festival international de jazz de Montréal. À lire sur le site Web du *Devoir*.

Lire aussi › Nos autres textes sur le festival. *Page B 8*

AIDE À MOURIR

Pas de comptes à rendre en cas de refus

Près de 60 % des échecs découlent de délais ou de ratés durant l'étude des demandes

ISABELLE PARÉ
AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Les demandes d'aide à mourir qui ont avorté en cours de traitement ne font actuellement l'objet d'aucun examen poussé, même si une compilation réalisée par *Le Devoir* révèle que près de 60% de l'échec des demandes non administrées découlerait de délais ou de ratés survenus durant le traitement de l'ultime requête faite par ces patients.

Selon les chiffres complets sur les demandes d'aide à mourir faites dans l'ensemble du Québec depuis décembre 2015, si on exclut les 16 patients qui se sont volontairement retirés du processus, 57% des refus découlent de ce qui semble être une détérioration trop rapide de l'état de santé des patients pour que le processus soit complété.

En effet, sur ces cas de refus non attribuables à la volonté du malade, 19 patients sont décédés, 9 ont plutôt reçu la sédation palliative terminale et 7 sont devenus inaptes à consentir avant qu'on

VOIR PAGE A 8 : **MOURIR**

L'Uruguay face aux défis de la légalisation du cannabis

La vente de « mari » doit se faire en pharmacie, mais ce projet rencontre des difficultés

ANTOINE CHAR
à Montevideo

L'Uruguay a été le premier pays de la planète à avoir légalisé la production, la consommation et la vente du cannabis. C'était en décembre 2013. Près de trois ans plus tard, la mise en œuvre de la loi réglementant le marché de cette drogue douce s'avère plus compliquée que prévu.

Tout le monde connaît la loi 19.172 en Uruguay. Elle permet à ce petit pays de 3,4 millions d'âmes, coincé entre le Brésil et l'Argentine, de vivre une expérience unique au monde qui sera peut-être suivie l'an prochain par le Canada: produire, consommer et distribuer de la «mari» à l'air libre.

Chacun des 200 000 consommateurs réguliers de cette drogue douce, jugée *«très dangereuse»* par les Nations unies, peut déjà posséder six plants de cannabis. La production à domicile, pour un usage personnel, ne doit pas dépasser 480 grammes par an. Il y aurait déjà 40 000 «cultivateurs de salon». Si un Uruguayen n'a pas l'«espace vital» pour faire pousser son herbe préférée, il peut le faire au sein d'un club cannabique. Il existe une vingtaine de ces clubs à Montevideo, tous assez loin d'une école. *«L'adhésion coûte une fortune, près de 500dollars de frais d'entrée et une cotisation mensuelle d'une centaine de dollars»*, rappelle Ismaël

VOIR PAGE A 8 : **CANNABIS**

AUJOURD'HUI

Actualités › **Le d.g. de la CSDM** quitte ses fonctions, plus d'un an après avoir été suspendu avec solde. *Page A 2*

Économie › **Fonds-FTQ.** Le «portefeuille Québec» sauve la mise. *Page B 1*

Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 2
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 4

ANDRÉ MONTMORENCY 1939-2016

Friponneau, Christian et M. Jourdain orphelins

JÉRÔME DELGADO

Il a été Friponneau dans *La ribouldingue*, Christian, le premier personnage homosexuel de la télévision québécoise (dans *Chez Denise*), et surtout un mémorable Monsieur Jourdain dans *Le bourgeois gentilhomme* de Molière. Décédé mardi à l'âge de 77 ans, André Montmorency n'a pas seulement été un grand acteur, de ceux propulsés par la famille Michel Tremblay-André Brassard, il a aussi laissé sa trace comme metteur en scène et comme un exemple d'affirmation pour la communauté gaie.

Actif encore au début de l'année, l'animateur de la défunte émission *Sortie gaie*, à Canal Vie, était hospitalisé depuis le mois de mai. Selon son agente, Diane Riel, c'est une pneumonie mal soignée qui a eu raison de lui. Il s'est éteint à l'hôpital Notre-Dame.

Dès les années 1970, le nom de Montmorency est associé à l'univers de Michel Tremblay. C'est lui qui a créé *Damnée Manon, Sacrée Sandra* au Théâtre de Quat'sous avec Rita Lafontaine, en 1977. On lui doit le fait d'avoir révélé Tremblay au Canada anglais, avec sa mise en scène de *À toi pour toujours ta Marie-Lou* à Toronto, en 1974.

Né à Montréal en 1939, André Montmorency amorce sa carrière avec de petits rôles à la télévision au milieu des années 1950, notamment dans *Le*

VOIR PAGE A 8 : **ORPHELINS**

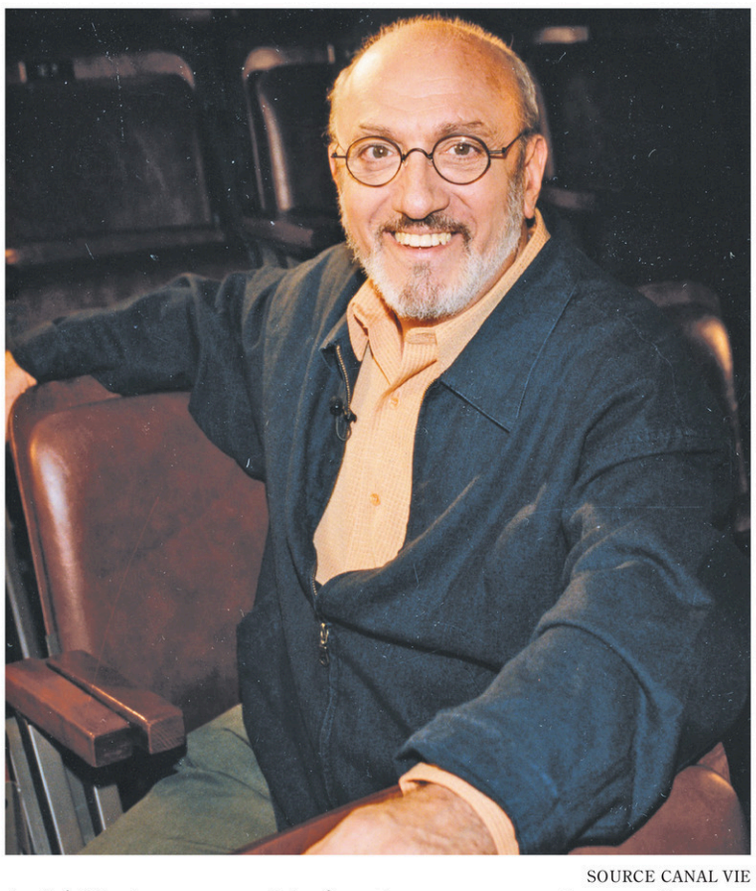

SOURCE CANAL VIE

André Montmorency a laissé sa trace comme acteur, metteur en scène et comme un exemple d'affirmation pour la communauté gaie.

ACTUALITÉS

RAPPORTS FINANCIERS

Les conservateurs toujours plus riches que les libéraux

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire à Ottawa

Le Parti libéral du Canada a peut-être dépensé plus que ses adversaires pendant la dernière campagne électorale, mais il a quand même amassé moins d'argent que la formation de Stephen Harper. Le parti de Justin Trudeau va mieux, mais il ne fait toujours pas le poids face au Parti conservateur.

Les rapports financiers annuels des principales formations politiques ont été rendus publics mardi par Élections Canada. On y apprend que le Parti libéral du Canada (PLC) a, en 2015, récolté 21,3 millions de dollars auprès de 93 426 donateurs. Il s'agit d'une amélioration spectaculaire des performances du PLC. Dans ses plus sombres années, à l'époque du chef Stéphane Dion, la formation avait récolté moins de 6 millions de dollars pendant l'année électorale de 2008 auprès d'à peine 31 000 donateurs. Même en 2011, la dernière année électorale, le parti avait eu une performance moitié moindre que celle des conservateurs, autant au chapitre de l'argent amassé (10 millions) que des donateurs (près de 50 000).

Tendance renversée?

Si la performance est meilleure maintenant, elle ne fait quand même pas le poids face à celle du Parti conservateur.

En 2015, ce dernier a amassé pas moins de 29 millions de dollars auprès de 118 253 donateurs. Cela fait des années que le PC trône au sommet de ce palmarès financier, autant en matière d'argent amassé que pour ce qui est du nombre de personnes ayant contribué à la caisse. La tendance serait peut-être sur le point d'être renversée. Pour les trois premiers mois de 2016, le Parti conservateur a eu 10% moins de donateurs que le Parti libéral (32 500 contre presque 36 000).

Quant au Nouveau Parti démocratique, ses données ne sont toujours pas disponibles. Le parti a demandé à Élections Canada une prolongation jusqu'à la fin d'août, qu'il a obtenue. Le parti explique ce délai par le fait que l'équipe de comptabilité est réduite. Or, 2015 ayant été une année électorale, les transactions à retrouver et les déclarations à remplir ont été beaucoup plus nombreuses. Et le parti devait en même temps organiser son congrès bisannuel s'étant tenu au printemps. Le rapport du Bloc québécois était pour sa part toujours entre les mains d'Élections Canada et non disponible au moment d'écrire ces lignes.

Le PLC s'est vanté il y a quelques semaines d'avoir dépensé 43 millions de dollars pendant la campagne électorale de 2015, soit 1,2 million de plus que les conservateurs.

Le Devoir

Question annulée de l'examen d'histoire : tous les élèves ont reçu les points

Le ministère québécois de l'Éducation dit avoir octroyé tous les points qui étaient associés à la fameuse question 22 de l'examen d'histoire obligatoire de quatrième secondaire.

Québec avait décidé d'annuler cette question de l'examen national en juin, après que du contenu *«suffisamment explicite»* de la question eut largement circulé dans les médias sociaux, donnant un avantage indu aux élèves qui l'avaient vu. Le ministère avait alors dit que la question annulée ne compterait pas dans le résultat final, *«par souci d'équité pour tous»*.

Or le ministère a affirmé par communiqué, mardi, que *«tous les élèves qui ont passé l'épreuve d'histoire de juin 2016 ont reçu l'ensemble des points associés à la question annulée»*.

Ainsi, les élèves ont répondu à la question, mais les résultats n'ont pas été comptabilisés et tous les points ont été accordés.

Le porte-parole du ministère, Bryan St-Louis, a justifié la décision en disant qu'il s'agissait d'un *«souci d'équité pour l'ensemble des étudiants»* et que c'était la décision *«qui représente le moins d'impacts»*.

La question annulée valait près du quart de l'épreuve et il s'agissait de la seule question à développement de l'examen.

Le porte-parole du ministère n'était toujours pas en mesure, mardi, de dire s'il s'agissait de la question intégrale, mot pour mot, ou uniquement du sujet de la question qui avait circulé dans les médias sociaux. Le ministère ne pouvait pas non plus confirmer qui avait divulgué les informations et d'où elles provenaient. *«Les vérifications se poursuivent»*, a dit Bryan St-Louis.

Le ministère ajoute qu'il *«entreprendra des travaux en vue d'augmenter la sécurité et la confidentialité entourant les épreuves ministérielles»*. Aucune mesure concrète n'a pour le moment été annoncée.

La Presse canadienne

Trudeau rejette Northern Gateway

Quelques jours après le rejet du pipeline Northern Gateway par la Cour d'appel fédérale, le premier ministre Justin Trudeau a fermé mardi la porte à ce projet conçu pour exporter du pétrole albertain à partir de la côte ouest. *«Est-ce que le projet est mort?»* a demandé une journaliste en s'adressant au premier ministre lors d'un point de presse à Montréal. M. Trudeau a répondu sans détour, et à deux reprises, que la région naturelle visée pour la construction, la Great Bear Rainforest, *«n'est pas un endroit pour construire un pipeline de pétrole brut»*. Le rejet de Northern Gateway risque par ailleurs d'accroître la pression sur le Québec pour la construction du pipeline Énergie Est, de TransCanada. Il faut dire que la production quotidienne des sables bitumineux doit atteindre 3,4 millions de barils en 2025, soit une hausse de 40% en 10 ans.

Le Devoir

Yves Ménard AVOCATS

Peu importe les circonstances dans lesquelles vous vous trouvez, peu importe votre situation financière, notre équipe peut vous aider.

DROIT CRIMINEL, PÉNAL ET IMMIGRATION

514 861-0469 | ymavocatsmtl.com

Le d.g. de la CSDM quitte ses fonctions

La commission scolaire avait déjà voulu congédier Gilles Petitclerc, mais Québec l'en avait empêchée

JESSICA NADEAU
PHILIPPE ORFALI

Plus d'un an après avoir été suspendu avec solde, le directeur général de la Commission scolaire de Montréal, Gilles Petitclerc, abandonne son poste, mais continue tout de même à travailler pour la CSDM.

«Gilles Petitclerc a décidé, pour des raisons personnelles liées à sa santé, de se désister de ses fonctions de directeur général à compter du 1er juillet 2016, écrit le Bureau des communications de la commission scolaire dans un message envoyé à tous les employés la semaine dernière. *Si sa santé le lui permet, la CSDM l'affectera à un autre poste répondant aux besoins de l'organisation.»*

Questionnée par *Le Devoir*, la CSDM s'est faite avare de commentaires mardi, se limitant à ce message laconique.

Suspension

La gestion de Gilles Petitclerc, en poste depuis 2008, a été durement critiquée dans un rapport de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) rendu public au printemps 2015. Ce rapport, commandé par Québec pour faire la lumière sur la situation financière de la plus grande commission scolaire du Québec, proposait notamment l'embauche d'un accompagnateur externe.

Contre toute attente, le directeur général avait alors proposé de donner le contrat, évalué à près d'un million de dollars, sans appel d'offres. Cette proposition avait été jugée *«complètement inacceptable»* et *«indécente»* par certains membres du comité exécutif.

Dans les semaines qui ont suivi, la CSDM a suspendu Gilles Petitclerc. La présidente, Catherine Harel-Bourdon, évoquait la *«perte du lien de confiance entre le conseil des commissaires et le directeur général»*. Dans les jours qui ont suivi, ce dernier s'est placé en congé de maladie.

Enquête externe

En parallèle, l'administration avait mandaté une firme externe pour enquêter sur la gestion de M. Petitclerc. Rapport en main, la présidente Catherine Harel-Bourdon fulminait en janvier dernier, car Québec bloquait le congédiement du directeur général par le projet de loi 86.

En effet, un article du controversé projet de loi empêchait les commissions scolaires de procéder à tout changement dans l'équipe de direction jusqu'à son adoption. Selon Québec, c'était pour éviter que les élus scolaires profitent de leurs derniers moments d'influence pour régler leurs comptes avec la haute gestion.

À l'interne, on affirmait alors qu'il était *«scandaleux»* de dépenser *«une fortune»* pour maintenir en poste le d.g., alors que ce deuxième rapport n'était *«pas très flatteur»* à son égard.

Depuis, Québec a abandonné le projet de loi. Est-ce que la CSDM aurait alors pu congédier M. Petitclerc? La CSDM refuse de répondre à cette question et de préciser les conditions ayant mené au désistement et à la relocalisation de l'ex-d.g.

Le Devoir

MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

Les moustiques peuvent s'inviter clandestinement sur un vol ou sur un paquebot et être introduits de cette manière au Québec.

Zika : Québec met un programme de surveillance en place

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Même si le risque que le virus du Zika s'installe au Québec est très faible, la santé publique prend la menace suffisamment au sérieux pour établir dès cet été un programme de surveillance entomologique. L'objectif est de déceler la présence des moustiques du genre *aedes*, qui peuvent transmettre la maladie.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a confirmé au *Devoir* que neuf stations de surveillance entomologique seront en fonction dès cet été. Les pièges à moustiques seront installés aux postes frontaliers, en Estrie et en Montérégie. En effet, si on pense que les moustiques du genre *aedes* ne sont pas présents au Québec, des populations sont installées dans les États de New York, du Vermont et du New Hampshire.

Des stations de capture seront également installées à l'aéroport et au port de Montréal. Les moustiques peuvent s'inviter clandestinement sur un vol ou sur un paquebot et être introduits de cette manière dans la province.

Les pièges serviront aussi à surveiller la présence d'autres moustiques porteurs de virus en émergence comme le virus du Nil occidental, l'encéphalite équine de l'Est et le Chikungunya.

Afin de faciliter la surveillance d'une émergence possible du virus au Québec, le MSSS compte également faire ajouter le Zika à la liste des maladies à déclaration obligatoire.

Un certain risque à long terme

Comme le moustique vecteur de la maladie n'est pas établi au Québec, les experts de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ) estiment que le risque que la maladie se transmette dans la province à court et moyen terme est très faible.

Ils pensent toutefois que ces moustiques seront introduits tôt ou tard.

Il n'est toutefois pas certain qu'ils pourraient se reproduire au Québec ou survivre à l'hiver, même si des études ont montré une survie des œufs à des températures sous zéro.

Mais encore, pour que le moustique transmette le virus du Zika, ce dernier doit pouvoir se multiplier au sein du moustique.

Pour cela, le virus du Zika nécessite des températures de plus de 22 degrés pendant plus de sept jours consécutifs, sans interruption. Même pendant les canicules, ces conditions ne sont pas réunies. Avec les changements climatiques, il n'est pas exclu que des conditions favorables soient réunies dans les prochaines décennies.

Dans un avis publié la semaine dernière, l'INSPQ recommandait par conséquent à Québec de mettre en place un programme de surveillance, demande à laquelle le MSSS a répondu rapidement.

Précautions pour les voyageurs

Si le virus du Zika ne se transmet pas ici, des voyageurs l'ont ramené comme souvenir d'un séjour plus au sud. En date du 4 juillet, 21 personnes infectées au virus Zika ont été signalées au Québec. Il y a eu 136 cas au Canada. Un seul cas de transmission sexuelle a été rapporté au pays.

Depuis qu'il a émergé en Amérique en 2015, le virus se transmet actuellement dans 35 pays des Caraïbes, de l'Amérique centrale et du Sud. Les femmes enceintes ou qui prévoient le devenir doivent éviter tout voyage dans les pays à risque, selon le comité d'experts du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. Ils recommandent même à toutes les femmes en âge de procréer d'utiliser un moyen de contraception efficace au moins jusqu'à deux mois après leur retour d'un pays affecté.

Comme le virus semble survivre assez longtemps dans le sperme, on recommande aux hommes de porter le condom lors de relations sexuelles pendant six mois après leur retour d'un pays touché et en tout temps avec une partenaire enceinte.

Le Devoir

Normandeau conteste la tenue de son procès

Québec — Nathalie Normandeau et les six autres coaccusés arrêtés dans un vaste coup de filet de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) à la fin de l'hiver dernier contesteront la tenue même d'un procès dans le cadre d'une enquête préliminaire. Leurs avocats en ont fait la demande mardi matin lors d'une brève audience au palais de justice de Québec devant le juge Alain Morand, de la Cour du Québec, en l'absence des accusés. Les accusés ont aussi choisi de subir un procès commun devant jury. Ils devront tous être présents à une conférence de gestion le 29 août. La contestation du renvoi en procès modifiera le cours de l'enquête préliminaire. La Couronne devra ainsi faire sa preuve sur les éléments essentiels de l'infraction, a expliqué le procureur de la Couronne, Pascal Lescarbeau. *«Cela fait une enquête préliminaire qui est complète, avec un juge de paix qui aura à déterminer, à la fin de l'ensemble de la preuve, s'il doit citer à procès chacun des prévenus sur les chefs* [d'accusation] *qu'on leur reproche»*, a-t-il déclaré après l'audience.

La Presse canadienne

ALCOOTEST

Le sénateur Brazeau plaide non coupable

Gatineau — Le sénateur Patrick Brazeau, accusé d'avoir refusé de se soumettre à un alcootest, a plaidé non coupable au palais de justice de Gatineau mardi. M. Brazeau, actuellement suspendu du Sénat et exclu du caucus conservateur, n'était pas présent lors de l'audience. Son dossier a été remis au 26 octobre. Les faits reprochés au politicien de 41 ans remontent au 3 avril dernier, à L'Ange-Gardien, en Outaouais. C'est la deuxième fois que M. Brazeau fait face à la justice pour ce type de méfait, alors qu'il a été accusé en 2014 de garde et contrôle d'un véhicule avec les capacités affaiblies. Le verdict n'a pas encore été rendu dans cette affaire. Le sénateur désormais indépendant a eu d'autres démêlés avec la justice. Le 28 octobre dernier, il avait accepté de plaider coupable aux chefs d'accusation de voies de fait simples et de possession simple de cocaïne, après que celui — bien plus grave — d'agression sexuelle eut été retiré. Il a obtenu l'absolution de la cour pour cette affaire qui avait été à l'origine de son expulsion du caucus conservateur.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

ANTICOSTI

Un « contrat malheureux », mais qui doit être respecté, dit Couillard

ALEXANDRE SHIELDS

Même s'il n'est pas *«heureux»* de la poursuite des forages pétroliers sur l'île d'Anticosti, le premier ministre Philippe Couillard a réitéré mardi son intention de respecter le contrat qui oblige le gouvernement à investir au moins 57,7 millions de dollars dans des travaux d'exploration, y compris un nombre non défini de forages avec fracturation.

Interpellé mardi dans la foulée des révélations du *Devoir* que le gouvernement a autorisé le prélèvement de 30 millions de litres d'eau dans des rivières de l'île, le chef libéral a répété que l'État est lié par une entente dont il ne peut se dégager. *«Le contrat étant ce qu'il est, on doit le suivre. C'est ce que nous faisons»*, a dit M. Couillard, évoquant du même souffle un *«contrat malheureux»*.

Malgré les autorisations accordées pour la réalisation de trois premiers forages exploratoires sur Anticosti, il a de nouveau plaidé en faveur de sa protection. *«*[Le respect du contrat] *ne signifie pas qu'on soit heureux de ce qui se passe sur l'île d'Anticosti et qu'on ne veuille pas protéger, et on va le faire, cet écosystème unique.»*

Forages à venir

Avant d'espérer *«protéger»* l'île sise en plein cœur du golfe du Saint-Laurent, Québec doit cependant aller jusqu'au bout des travaux prévus dans le cadre du contrat signé en 2014 par l'ancien gouvernement péquiste. Ce contrat prévoit que la première étape doit être complétée avec les trois premiers forages avec fracturation, qui seront terminés en 2017.

Toutefois, des *«travaux supplémentaires»* incluant d'autres forages pourraient suivre dans le cadre d'une deuxième phase d'exploration. C'est seulement après cela, vraisemblablement, qu'une décision pourra être prise sur une éventuelle exploitation commerciale.

Cette décision pourrait devoir être prise en pleine année électorale, soit en 2018. Avant cela, le gouvernement ne peut se retirer de la société en commandite Hydrocarbures Anticosti. L'autre entreprise qui injecte des millions de dollars dans les travaux, Maurel & Prom, a pour sa part négocié une clause de retrait une fois que le premier forage avec fracturation aura été complété.

Infrastructures coûteuses

Pour extraire d'éventuelles ressources fossiles, les investissements en exploitation et en infrastructures seraient majeurs. En fait, des études menées à la demande de Québec dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique concluaient que chaque forage pourrait coûter 8,8 millions de dollars. Qui plus est, les coûts de transport uniquement pour le gaz de schiste se chiffreraient en milliards de dollars.

Selon un scénario *«optimisé»* de développement commercial, l'exploitation sur l'île pourrait durer 75 ans. Au cours de cette période, qui doit en théorie mener à une élimination mondiale du recours aux énergies fossiles, l'industrie pourrait forer pas moins de 4155 puits répartis sur 445 plateformes.

Le Devoir

> *«Le contrat étant ce qu'il est, on doit le suivre. C'est ce que nous faisons.»*
>
> **Philippe Couillard**

Homme ou femme ? Pourquoi poser la question ?

L'omniprésence des « petites cases » précisant l'identité sexuelle sur les documents gouvernementaux d'identification préoccupe la communauté transgenre

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Sexe ? Rien à déclarer. La présidente de la Commission canadienne des droits de la personne estime qu'il est grand temps que le gouvernement fédéral s'interroge sur la pertinence de demander encore aujourd'hui aux citoyens s'ils sont des hommes ou des femmes. Cette conception binaire de la société heurte les personnes transgenres et n'est peut-être pas utile.

«C'est fait par habitude alors que la question fondamentale que les autorités doivent se poser, c'est quel est le rationnel [la logique] *derrière cette demande de s'identifier»*, dit en entrevue avec *Le Devoir* la présidente de la Commission, Marie-Claude Landry. *«Il faut repenser quand on demande cette question quel en est le rationnel qui la soustend. S'il n'y a pas de rationnel — par exemple pour des questions de recherche, pour démontrer que certaines catégories de personnes ont moins accès à l'emploi que d'autres —, alors cette information ne devrait pas être demandée. Parce que quand on demande l'information, on met une étiquette sur quelqu'un. Et ce qu'on entend, c'est qu'il ne devrait pas y avoir d'étiquette sur les gens.* [...] *Ce n'est pas parce qu'une pratique est là qu'elle est bonne et est en soi acceptable.»*

La Commission a mené des tables rondes dans plusieurs villes du pays pour entendre les préoccupations de la communauté transgenre. (Celle de Montréal aura lieu d'ici quelques jours.) La préoccupation principale entendue ? L'omniprésence des « petites cases » précisant l'identité sexuelle sur les documents gouvernementaux d'identification. Certains s'en plaignent parce qu'étant en processus de transition, il est difficile de répondre à la question. D'autres déplorent que la présence de cette case impose aux personnes transgenres de faire modifier leurs documents lorsqu'ils changent de sexe. D'autres enfin n'aiment pas devoir choisir un sexe alors qu'ils ne s'identifient à ni un ni l'autre en totalité.

Réflexion générale

Le gouvernement de Justin Trudeau se dit disposé à entreprendre cette réflexion. *«Nous sommes en train d'effectuer une révision de l'ensemble des circonstances dans lesquelles le gouvernement exige ou produit des documents d'identité afin de ne pas exclure les gens dont l'identité de genre ne correspond pas à la norme binaire. Ça pourrait inclure la neutralité dans plusieurs situations»*, indique l'attaché de presse du premier ministre, Cameron Ahmad.

TOM HANSON LA PRESSE CANADIENNE

Déjà en 2012, Passeport Canada disait s'interroger sur la pertinence d'inscrire le sexe du détenteur sur son document de voyage.

Un des documents qui sera certes dans la ligne de mire du gouvernement est le passeport. Déjà en 2012, Passeport Canada disait s'interroger sur la pertinence d'inscrire le sexe du détenteur sur son document de voyage. Quel a été le résultat de cette réflexion ? Personne n'a répondu aux demandes du *Devoir* mardi.

Marcella Daye, qui est responsable de ce dossier à la Commission, estime que la question pourrait être réglée facilement. Elle rappelle que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui établit les normes internationales de conception des passeports, permet déjà que l'espace prévu pour spécifier le genre du détenteur soit rempli d'un « X ». *«Cela peut indiquer que l'individu se déclare comme un X ou que l'État émetteur du passeport a décidé de ne pas préciser le genre des individus.»*

«Le fait qu'on permet ce champ d'être rempli par un X nous donne peut-être une indication qu'on peut avoir des passeports qui procurent un bon niveau de sécurité et assurent une identification correcte sans que le genre de l'individu soit précisé, continue Mme Daye. *Cela laisse entrevoir la possibilité d'instaurer des méthodes d'identification plus inclusives.»*

Mme Daye sert cependant une mise en garde à ceux qui voudraient faire l'économie d'une réflexion en profondeur. *«Certaines entités suggèrent d'offrir le X comme troisième choix, que ce serait une solution acceptable. Mais nous invitons les organisations à penser à cela attentivement. Les personnes transgenres nous ont dit que si elles sont obligées de cocher X, elles seront forcées dans les faits à se révéler.»* Et cela aussi pourrait déranger.

Le Devoir

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le premier ministre Justin Trudeau, accompagné du premier ministre Philippe Couillard, a confirmé la participation financière fédérale dans divers projets de transport en commun et dans les équipements de traitement de l'eau potable et des eaux usées.

INFRASTRUCTURES

Ottawa et Québec s'entendent pour investir 2,5 milliards

JEANNE CORRIVEAU

Ottawa et Québec ont convenu d'une entente qui permettra de financer des projets d'infrastructures totalisant 2,5 milliards de dollars sur trois ans. Mais le plan présenté mardi ne comporte rien pour le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal et pour le Réseau électrique métropolitain (REM) de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

De passage à Montréal mardi matin, le premier ministre Justin Trudeau, accompagné du premier ministre Philippe Couillard et du maire de Montréal Denis Coderre, a confirmé un financement fédéral de 1,2 milliard dans divers projets de transport en commun et dans les équipements de traitement de l'eau potable et des eaux usées.

M. Trudeau a parlé d'investissements *«historiques»* dans le domaine des infrastructures. Déjà, en avril dernier, le premier ministre avait annoncé que son gouvernement pourrait investir jusqu'à 775 millions de dollars dans le Grand Montréal au cours des trois prochaines années pour les transports en commun.

Pour l'ensemble du Québec, le financement fédéral de projets de transport en commun atteindra 924 millions, alors que 364 millions seront consacrés à des projets de traitement d'eau potable et d'eaux usées.

Mise à niveau des équipements

Québec est la première province à conclure une entente avec le gouvernement fédéral en cette matière.

La première phase du plan d'investissement fédéral prévoit notamment 17,5 millions pour retaper les voitures de métro MR-73 et 25,8 millions pour l'achat de nouvelles voitures de train de banlieue pour l'Agence métropolitaine de transport (AMT), en plus de projets de mise à niveau des équipements existants, comme celui du métro de Montréal. En matière d'infrastructures d'eau, Montréal entend prioriser les travaux de protection de la prise d'eau de l'usine Atwater, a indiqué le maire Coderre.

Mais le prolongement de la ligne bleue, le Réseau électrique métropolitain (REM) et le SRB entre Québec et Lévis ne figurent pas pour l'instant dans la phase 1 du plan d'investissements. *«Les gros investissements viendront dans les nouveaux projets qui feront partie de la phase 2»*, a promis Justin Trudeau.

Partage de la facture

La formule de partage du financement des projets municipaux a aussi été revue. Ainsi, Ottawa paiera 50 % de la facture des projets retenus alors que Québec assumera une part de 33 % des coûts et les municipalités, 17 %. *«Mais le 33 % est minimal*, a précisé Philippe Couillard. *Pour les petites municipalités, il est sûr qu'on va mettre plus que 33 %. Il y a des municipalités de petite taille qui n'ont simplement pas la capacité technique et fiscale de même mettre 17 %.»*

«Pour ce qui est du transport en commun, la très grande majorité des fonds vont être mis par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec», a ajouté le premier ministre québécois.

Rappelons que, dans son budget 2016, le gouvernement Trudeau avait annoncé un plan d'investissement de 120 milliards sur dix ans, dont 3,4 milliards sur trois ans pour le transport collectif à l'échelle du pays.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Échec des garçons à l'école : le comportement des profs a changé

De vieux stéréotypes s'imposent en milieu scolaire, constate le Conseil du statut de la femme

ISABELLE PORTER
à Québec

Les inquiétudes concernant l'échec des garçons à l'école ces dernières années ont amené beaucoup d'enseignants à présenter aux enfants une vision moins égalitaire des sexes, a constaté le Conseil du statut de la femme (CSF) dans une nouvelle recherche.

« Les professeurs vont dire que les garçons et les filles ont des besoins différents, que l'école n'est pas faite pour les garçons, que l'école est trop féminisée et que tout ça concourrait à expliquer que les garçons ne se reconnaissent pas à l'école », explique la chercheuse du CSF Hélène Charron. Cela a pour conséquence qu'on va davantage les encourager que les filles à pratiquer des sports. *« Le problème, c'est que ce n'est pas appuyé sur les connaissances qui sont disponibles sur ces questions-là. »*

L'équipe a fait ces découvertes dans le cadre d'une recherche sur la place donnée au thème de l'égalité dans l'enseignement. Les résultats complets doivent être dévoilés dans un avis au début de l'automne.

Pour obtenir ces renseignements, les chercheurs ont soumis un questionnaire à un peu plus de 400 enseignants du primaire et du secondaire. *« Ce n'était pas notre premier angle de recherche, mais ça ressort de façon transversale partout »*, poursuit Mme Charron.

Les différences de classe jouent un plus grand rôle que les différences de genre, souligne-t-elle. *« Ce que les recherches nous disent, c'est que les meilleures approches pour lutter contre le décrochage de certains groupes de garçons, c'est de déconstruire les stéréotypes de sexe. Les garçons qui réussissent moins bien ont une conception de la masculinité très virile, en opposition avec ce que ça prend pour réussir à l'école, comme s'asseoir, écouter quelqu'un et essayer de se conformer aux règles. »*

Elle ajoute que, *« dans les milieux favorisés, il n'y a à peu près pas d'écarts entre les garçons et les filles »* et *« qu'il y a beaucoup plus d'écarts entre les milieux sociaux qu'entre les sexes en général »*.

> ***« On a réalisé à quel point les modèles anciens sont encore très forts. Notamment le double standard, le fait qu'on n'accepte pas qu'une fille ait des partenaires multiples alors qu'on l'accepte chez les garçons. »***
>
> **Hélène Charron, chercheuse au Conseil du statut de la femme**

Les adolescentes craintives quant à la sexualité

Dans une autre étude, le CSF s'est penché, ces derniers mois, sur la vie amoureuse et sexuelle des adolescentes. Là aussi, on a trouvé les signes d'un retour aux valeurs traditionnelles. *« On a réalisé à quel point les modèles anciens sont encore très forts. Notamment le double standard, le fait qu'on n'accepte pas qu'une fille ait des partenaires multiples alors qu'on l'accepte chez les garçons. »*

L'enquête a été menée auprès de neuf groupes de jeunes filles de 12 à 17 ans de Québec, de Montréal et de la région de Saguenay. Autre constat, la peur : *« Les filles appréhendent la vie sexuelle avec de la crainte. On ne les entend pas parler de plaisir »*, signale Mme Charron. *Elles n'anticipent pas ça comme quelque chose de positif et considèrent qu'une des conditions fondamentales à l'activité sexuelle, c'est le fait d'être en couple avec "le bon". »*

Ces résultats surviennent alors que le gouvernement se prépare à rétablir les cours d'éducation à la sexualité à l'école. L'an dernier, le ministère de l'Éducation a lancé un projet-pilote de deux ans pour tester la formule.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres

Montréal

Direction de l'épuration des eaux usées

Appel d'offres : 7309-AE

Préparation de sites pour le projet de désinfection

L'ouverture des soumissions prévue pour le 18 juillet est reportée au **8 août 2016** à 14h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, 6 juillet 2016

Le greffier de la Ville,
Me Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Biens et services

Appel d'offres : 16-15391

Descriptif : Fourniture d'un service d'agents de sécurité pour les points de service de la cour municipale de la Ville de Montréal

Date d'ouverture : 25 juillet 2016

Dépôt de garantie : 5 % (Cautionnement et/ou chèque visé)

Renseignements : Badre Eddine Sakhi, agent d'approvisionnement : 514 872-454

Appel d'offres : 16-15378

Descriptif : Acquisition d'équipements en services alimentaires pour le Biodôme de Montréal

Date d'ouverture : 25 juillet 2016

Dépôt de garantie : 5 % (Cautionnement et/ou chèque visé)

Renseignements : Francesca Raby, agente d'approvisionnement : 514 872-4907

Documents : Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du 6 juillet 2016

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, 6 juillet 2016

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Service des infrastructures
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures

Appel d'offres : 329704

Travaux de reconstruction des traverses piétonnières, de trottoirs, de bordures, de voirie, d'éclairage et d'architecture du paysage sur la côte du Beaver Hall, rue McGill et place d'Youville

L'ouverture de la soumission prévue pour le **6 juillet est reportée au 11 juillet 2016** à14h

dans les locaux du Service du greffe de l'Hôtel de ville.

Montréal, le 6 juillet 2016

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

Avis public

Arrondissement de Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

ORDONNANCES

Avis est par les présentes donné que les ordonnances ci-après décrites ont été décrétées par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal, lors de sa séance ordinaire tenue le 27 juin 2016.

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., c. B-3, article 20)

- Ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8)

- Ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture, et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphet 8 °)

- Ordonnance permettant la fermeture des rues ou le ralentissement de la circulation selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

RÈGLEMENT INTERDISANT LES GRAFFITI ET EXIGEANT QUE TOUTE PROPRIÉTÉ SOIT GARDÉE EXEMPTE DE GRAFFITI (RCA11 17196, article 15)

- Ordonnance permettant la création d'une murale sur le côté sud de la palissade de béton (crépi) du bâtiment privé, situé au 2316, avenue Marcil;
- Ordonnance permettant la création d'une murale sur le côté est de la palissade de béton (crépi) du bâtiment privé, situé au 6080, rue Sherbrooke Ouest.

Toute personne intéressée pourra obtenir une copie des ordonnances et du tableau 1 au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée. Le tableau 1 est également disponible sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : **ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg**, en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT À MONTRÉAL, ce 6 juillet 2016.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Le Sud-Ouest
Montréal

ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance du 5 juillet 2016, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du Règlement d'urbanisme afin d'autoriser l'installation de bannières (01-280, chapitre IV, article 531), du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8) et du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8), pour la tenue des événements suivants :

Nom de l'événement	Lieu (x)	Date (s)
Fête de quartier	parc Ignace-Bourget	6 août 2016
Festival Vivre ensemble	parc Vinet	10 septembre 2016
L'Gros Luxe pour tous	parc de la Stelco	28 août 2016
BBQ corporatif	parc Ignace-Bourget	10 septembre 2016
Festif-Pôle Lionel-Groulx	parc des Marchands-de-Bois	18 septembre 2016
Journée citoyenne sur l'accès aux soins de santé	parc Vinet	17 septembre 2016
Fête des camps de jour du Sud-Ouest	parc Gadbois	4 août 2016
EID Prayer	parc Vinet	6 juillet 2016
Festival des jeux de société	terrain municipal situé tout près de la terrasse du Marché Atwater	9 juillet 2016
Vente-débarras	rue Laprairie entre la rue de Châteauguay et la rue Grand Trunk	6 août 2016

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 6 juillet 2016

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites **avant 16h00** pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi: Réservations avant **12 h 00 le vendredi** | ***Publications du mardi:*** Réservations avant **16 h 00 le vendredi**

Tél.: **514-985-3344** | *Fax:* **514-985-3340** | Courriel : **avisdev@ledevoir.com**
Sur Internet : **www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics** | **www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres**

APPEL D'OFFRES

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE DRYTECH INTERNATIONAL INC. ET DE 6892639 CANADA INC.

Restructuration Deloitte Inc., en sa qualité de séquestre aux actifs de Drytech International Inc. et de 6892639 Canada Inc., sollicite des offres d'achat à l'égard de plus de 4 000 pièces d'équipement de Drytech International Inc., incluant des appareils de ventilation, des déshumidificateurs, des dispositifs de chauffage, des refroidisseurs, des appareils déshydratants, des épurateurs d'air, des conteneurs mobiles (pour déplacer et entreposer l'équipement), des véhicules, des équipements de bureau et ordinateurs, et d'autres pièces d'équipement.

CONDITIONS DE VENTE

Cet appel d'offres est assujetti à des conditions qui en font partie intégrante et il incombe à tout éventuel offrant d'en obtenir une copie en communiquant avec M. David Péloquin de Restructuration Deloitte Inc. à dpeloquin@deloitte.ca. Les actifs pourront être examinés aux dates suivantes :

1) Ottawa : du 7 au 27 juillet 2016 (excluant les fins de semaine)

2) Toronto : du 12 au 14 juillet, du 19 au 21 juillet et les 26 et 27 juillet 2016

3) Winnipeg : du 12 au 14 juillet, du 19 au 21 juillet et les 26 et 27 juillet 2016

4) Langley : du 12 au 14 juillet, du 19 au 21 juillet et les 26 et 27 juillet 2016

Veuillez communiquer avec M. Péloquin pour fixer un rendez-vous afin d'examiner les actifs et/ou d'obtenir les informations pertinentes.

Les offres doivent être reçues aux bureaux de Restructuration Deloitte Inc. à l'adresse ci-dessous dans des enveloppes scellées portant la mention « **NE PAS OUVRIR : OFFRE CONCERNANT DRYTECH** » au plus tard le mercredi, 27 juillet 2016, à 16 h (HAE).

FAIT À OTTAWA, le 7 juillet 2016.

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.,
en sa qualité de séquestre aux actifs de
Drytech International Inc. et de 6892639 Canada Inc.

Attention: John Saunders
1600-100 Queen Street
Ottawa, Ontario K1P 5T8
Tél.: 613-236-2442
Télec.: 613-236-2195

Deloitte.

Montréal

AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 193 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Avis est donné que le 29 juin 2016, la Ville a autorisé l'accomplissement des formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la Ville soit libérée des restrictions qui affectent ses titres dans l'usage futur des lots suivants :

- lots 1 155 680, 1 155 882, 1 155 975, 1 155 976, 1 156 252, 1 156 255, 3 590 104 et 3 590 105 du cadastre du Québec, situés au nord de la 43e Avenue, entre les rues De La Gauchetière et Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (DA166896008)

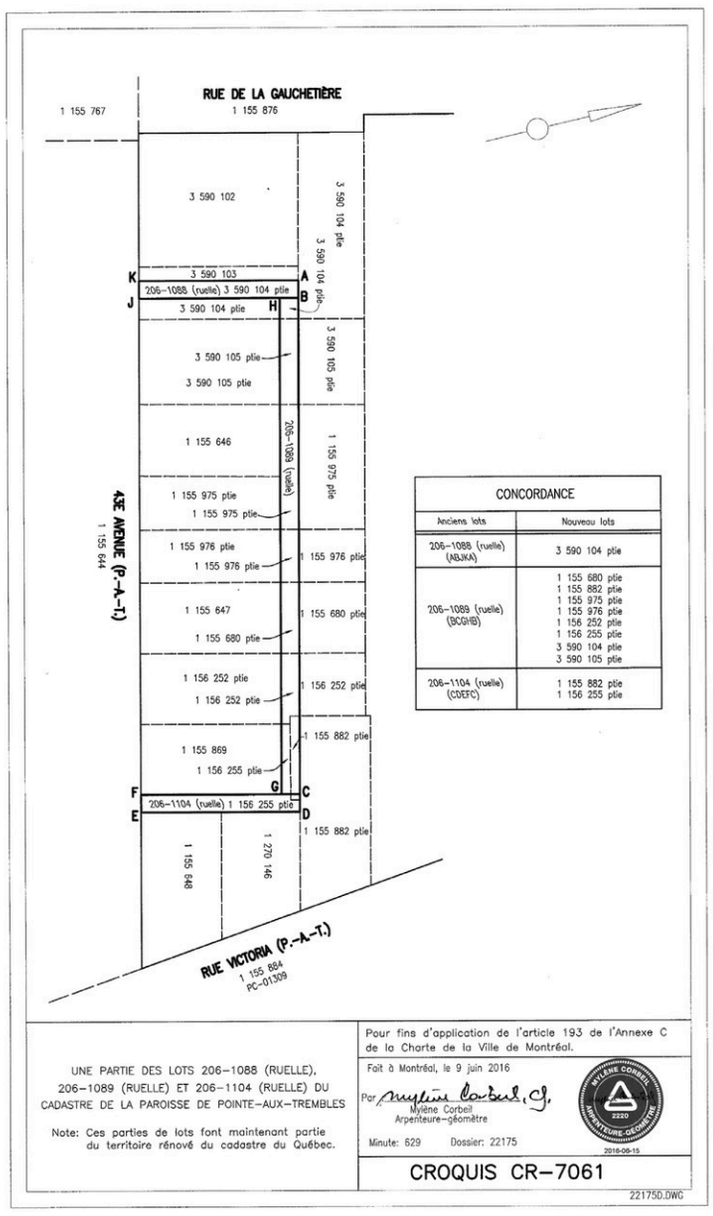

Montréal, le 6 juillet 2016

Le greffier de la Ville,
Me Yves Saindon

Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Youcenard Estimé de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, Québec afin de recevoir la Mise en demeure de désigner un nouvel avocat ou d'indiquer son intention d'agir seul qui y a été laissée à votre attention dans la cause 500-22-218408-154.

Votre avocate, Me Nicole Leblanc, a cessé d'occuper. Elle ne vous représente plus dans cette cause. Vous êtes donc mis en demeure de désigner un nouvel avocat pour vous représenter ou, si le règles de représentation vous le permettent, d'indiquer à toutes les parties votre intention d'agir seule, et ce, dans un délai de 10 jours de la publication de cet avis, sinon, l'instance se poursuivra comme si vous n'étiez pas représenté par avocat. Si vous ne respectez pas le protocole de l'instance déposé au dossier ou les règles de représentation devant les tribunaux, la demanderesse pour obtenir un jugement contre vous.

Le présent avis est publié à la demande de Jimmy de Munck, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le document décrit ci-haut.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 29 juin 2016

Manon St-Georges, Huissier

Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à un représentant de C.A.T. Systems Inc. de vous présenter au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, Québec dans les 30 jours afin de recevoir la Demande introductive d'instance incluant l'Avis d'assignation qui y a été laissée à votre attention dans la cause 500-17-094037-168.

Vous devez répondre à cette Demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Claude Villeneuve, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le document décrit ci-haut.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 30 juin 2016

Manon St-Georges, Huissier

Un don d'espoir pour la vie
ARMÉE DU SALUT
1-877-488-4222
www.ArmeeduSalut.ca

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE
(Avis dans le journal :
C.c.Q., art. 795)

Prenez avis que Lorraine LEFEBVRE, en son vivant domiciliée à Laval, est décédée à Laval, le 12 juillet 2015. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Josée FORTIN, notaire, située au 3131 St-Martin Ouest, bureau 340, Laval, Québec, H7T 2Z5.
Donné ce 4 juillet 2016
Nicole FRAPPIER, liquidatrice

CANADA
DISTRICT DE LONGUEUIL
NO: 505-22-024639-165
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
NISSAN CANADA INC.
Demanderesse
c.
JEAN-PIERRE BOULET
Défendeur
Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Jean-Pierre Boulet de vous présenter au greffe civil du district de Longueuil situé au 1111, boul. Jacques-Cartier Est, Longueuil dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance qui y a été laissée à votre attention.
Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.
Le présent avis est publié à la demande de Olivier Gaucher, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier la demande introductive d'instance.
Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.
Repentigny, ce 4 juillet 2016
Olivier Gaucher, Huissier de justice

AVIS est donné de la clôture d'inventaire pour la Succession Ronald BRUNET, du 190 McNicoll, Dorval, Qc, H9S 3W4, décédé le 2 avril 2016. L'inventaire préparé par la liquidatrice GINETTE TESSIER, est situé à : Notaire Pierre Robert, 3374, Notre-Dame, Lachine, Qc, H8T 1W7.

Appel d'offres

Montréal

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière

Catégorie : travaux

Appel d'offres : 5850

Descriptif : Réfection intérieure du CPE et travaux connexes

L'ouverture des soumissions prévue pour le 29 juin 2016 est reportée au 11 juillet 2016 à 14 h au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6.

Montréal, le 6 juillet 2016

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

Arrondissement de Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Soumission CDN-NDG-16-AOP-TP-041
Construction de dos d'âne allongés sur rue en revêtement bitumineux par planage et rapiéçage 2016

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant **11 heures, le 22 juillet 2016,** au bureau Accès Montréal, 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, Montréal (Québec), H3X 2H9. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception, et ce, pour la soumission **CDN-NDG-16-AOP-TP-041**.

Renseignements : Direction des travaux publics -
Bureau des études techniques
Courriel :
simon.taillefer@ville.montreal.qc.ca

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **6 juillet 2016**.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat doivent obligatoirement se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe cachetée, clairement identifiée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 6 juillet 2016.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

L'épanouissement de la francophonie manitobaine

La province des Prairies réhabilite le français, et sa communauté francophone, avec une nouvelle loi adoptée unanimement

PHILIPPE ORFALI

Cent trente et un ans après la pendaison de Louis Riel, près d'un siècle après avoir condamné à la clandestinité l'enseignement du français et 30 ans après que la Cour suprême a déclaré illégales toutes ses lois unilingues, le Manitoba pose un ultime geste de réconciliation envers sa communauté francophone. Adoptée à l'unanimité à la veille de la fête du Canada, la loi 5 protège une fois pour toutes les services en français dispensés par la province. Une geste impensable il n'y a pourtant pas si longtemps.

Jacqueline Blay n'oubliera jamais l'incendie des bureaux de la Société franco-manitobaine. C'était en 1983, alors que le Manitoba traversait l'une de ses pires crises linguistiques, des militants francophobes y avaient carrément mis le feu en pleine nuit.

C'est pourtant le calme plat aux bureaux de l'organisme, boulevard Provencher à Saint-Boniface, depuis l'adoption jeudi de la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine (loi 5). Pas d'appels haineux, encore moins de colis suspects. *«C'est à peine s'il y a eu un court texte dans la presse anglophone. Les mentalités ont évolué. Il y a aujourd'hui de 25 000 à 28 000 enfants inscrits en immersion française tous les ans. Les gens valorisent le bilinguisme. Les services en français, c'est tout à fait normal. Ordinaire, même»*, estime l'historienne et actuelle présidente de la Société.

La mesure législative a principalement pour effet d'enchâsser dans la loi de nombreuses pratiques du gouvernement en matière d'offre de services en français. Elle précise que ces services doivent être *«manifestes»*, *«facilement disponibles et accessibles»* et *«de qualité comparable à ceux offerts en anglais»*, et ce, pour toutes les institutions publiques manitobaines, des ministères aux sociétés d'État. On vise également une *«augmentation graduelle de la gamme de services»*, et le gouvernement dévoilera sous peu le Conseil consultatif des affaires francophones qui sera chargé d'examiner les plans de services en français que seront désormais tenus d'élaborer ces organismes publics. La province se joint ainsi à plusieurs autres qui ont adopté des lois sur les services en français depuis le milieu des années 1980.

Bouée de sauvetage

«Le projet de loi oblige tout gouvernement à avoir un ministre responsable des Affaires francophones, qui est spécifiquement identifié comme un défenseur des francophones [dans l'appareil gouvernemental]*»*, a souligné par ailleurs dans un entretien au *Devoir* l'ex-premier ministre néodémocrate du Manitoba, Greg Selinger, dont le gouvernement avait présenté un projet de loi à peu près identique avant sa défaite électorale, en avril.

Pour l'avocat spécialiste des droits linguistiques Mark Power, la loi 5 en dit long sur l'évolution des mentalités envers le français à l'échelle du pays. *«Le fait qu'un gouvernement, juste après les élections, prenne l'initiative de mener à terme un projet initié par ses prédécesseurs, c'est du jamais vu, au Manitoba ou ailleurs. Et ça montre à quel point le Manitoba a mûri. On voit une majorité anglophone de plus en plus francophile, qui n'a plus peur de la francophonie et qui réalise, espérons-le pas trop tard, qu'il faut prendre des mesures pour assurer sa pérennité»*, précise le juriste, qui a croisé le fer avec de nombreux gouvernements pour faire reconnaître les droits des francophones en milieux minoritaires.

Et puis après?

Reste à savoir ce que changera, concrètement, dans le quotidien des Franco-Manitobains, ce nouveau texte de loi. Le jeune réalisateur Gabriel Tougas aimerait bien le savoir. Les défis actuels que doivent affronter les Franco-Manitobains comme lui ne sont plus tant légaux ou juridiques que personnels, croit-il. *«Il n'y a plus d'antagonisme humain, il y a juste de la fatigue et de l'insécurité linguistique»* — terme utilisé pour décrire le malaise vécu par certains francophones minoritaires à l'idée d'utiliser leur langue maternelle, de crainte qu'elle soit imparfaite, notamment devant des locuteurs québécois —, dit-il.

La loi 5 désormais adoptée, il importe que la communauté francophone du Manitoba poursuive sa propre réflexion sur son avenir. *«La communauté est en train d'avoir cette discussion avec ses états généraux sur la francophonie manitobaine. Ce qui est* fun *à voir, c'est que plusieurs des priorités de la loi 5 reflètent nos propres discussions»*, conclut le jeune documentariste.

Le Devoir

Une francophonie «inclusive»

Pour caractériser sa francophonie, le Manitoba adopte, dans la loi 5, une définition qui dépasse le strict critère du français comme langue maternelle.

À l'instar de l'Ontario, qui officialisait en 2009 une Définition inclusive de la francophonie (DIF), la province voisine considérera désormais comme francophone toute personne ayant *«une affinité spéciale avec le français»* ou qui s'en *«ser*[t] *couramment dans la vie quotidienne, même s'il ne s'agit pas de leur langue maternelle»*, ouvrant ainsi la porte à un élargissement possible de l'offre de services en français qui tiendra compte de la nouvelle diversité culturelle, en raison notamment de l'afflux important d'immigrants ayant le français comme langue seconde ou tierce.

Selon les données actuelles, le Manitoba compterait près de 50 000 francophones, soit environ 5% de la population, et presque autant d'anglophones en mesure de s'exprimer en français.

La sonde *Juno* s'est placée en orbite autour de Jupiter

ALICIA CHANG

à Pasadena

La sonde spatiale américaine à énergie solaire *Juno* est parvenue à se placer en orbite autour de la planète Jupiter dans la nuit de mardi à mercredi.

Les contrôleurs de la NASA ont annoncé que la sonde avait transmis des signaux radio, confirmant qu'elle avait réussi à se placer en orbite autour de la plus grosse planète du système solaire, cinq ans après son décollage de la Terre et un voyage de quelque 2,8 milliards de kilomètres.

«Nous y sommes. Nous sommes en orbite. Nous avons conquis Jupiter», a dit le scientifique en chef de la mission Juno, Scott Bolton.

La manœuvre d'insertion dans l'orbite était délicate. La sonde l'a effectuée de manière entièrement autonome, sans l'aide des contrôleurs de la NASA.

La sonde avait pris au cours des dernières semaines plusieurs images de Jupiter et de ses lunes. Les scientifiques ont été surpris de voir que la deuxième lune en importance, Callisto, semble plus terne que ce à quoi ils s'attendaient.

La caméra de *Juno* et d'autres appareils avaient été éteints à l'approche de Jupiter et aucune image n'a ensuite été disponible. Les scientifiques ont toutefois promis des clichés inédits après la mise en orbite, pendant cette mission de 20 mois et 1,1 milliard $US (1,4 milliard $CAN).

Jupiter est un monde extrême, une gigantesque boule d'hydrogène et d'hélium, contrairement aux planètes telluriques comme la Terre, Mars et Vénus. La planète s'est probablement formée lors des premiers instants du système solaire, après l'apparition du Soleil. Percer les secrets de sa formation pourrait aider à mieux comprendre l'évolution du système solaire.

Nommée en l'honneur de la femme de Jupiter, la sonde est seulement la deuxième à avoir été conçue pour étudier cette planète. La sonde *Galilée*, lancée en 1989, était restée en orbite autour de Jupiter pendant 14 ans et avait renvoyé des images splendides de la planète et de ses multiples lunes. Elle a découvert des signes d'un océan ancien sous la surface glacée d'Europa, ce qui en fait une cible de premier choix pour la recherche de vie loin de la Terre.

Percer les secrets

Juno tentera de percer l'atmosphère nuageuse de Jupiter pour en cartographier l'intérieur depuis sa position unique au-dessus des pôles. Elle voudra notamment savoir si la planète contient de l'eau et si elle dispose d'un cœur solide. Elle essaiera aussi de comprendre pourquoi les aurores boréales de Jupiter sont les plus lumineuses de tout le système solaire.

«La mission de Juno *est de regarder sous la surface*, a expliqué M. Bolton. *Il faut regarder à l'intérieur, voir comment* [la planète] *est faite, en percer les véritables secrets.»*

Et puis il y a le mystère de la «Grande Tache rouge»; de récentes observations du télescope spatial Hubble ont déterminé que ce monstre vieux de plusieurs siècles fond. Longue d'environ 15 000 kilomètres et large d'environ 12 000 kilomètres, la «Grande Tache rouge» est plus grosse que la Terre.

Les appareils de *Juno* seront rallumés prochainement, mais la mission ne débutera véritablement qu'au mois d'août. La sonde devrait s'approcher à 5000 kilomètres des nuages de la géante gazeuse, soit plus près que toutes les autres missions, pour en mesurer la gravité et les champs magnétiques.

Les ordinateurs et autres instruments électroniques de *Juno* sont cachés dans une voûte de titane qui devrait les protéger de radiations aussi puissantes que 100 millions de radiographies dentaires. Malgré tout, comme *Galilée* avant elle, la sonde plongera volontairement dans l'atmosphère de Jupiter en 2018 pour éviter toute contamination accidentelle de ses lunes.

Associated Press

EgyptAir: les pilotes essayaient d'éteindre un incendie à bord

Le Caire — L'enregistreur de conversations de poste de pilotage du vol d'EgyptAir qui s'est abîmé dans la mer Méditerranée en mai révèle que les pilotes essayaient de maîtriser un incendie à bord. Des enquêteurs égyptiens ont révélé, sous le couvert de l'anonymat, que ces enregistrements correspondent aux signes de chaleur, de flammes et de fumée détectés précédemment près d'une salle de bain et du secteur de l'avionique. L'écrasement du vol entre Paris et Le Caire a coûté la vie aux 66 personnes qui se trouvaient à bord. Les pilotes n'ont lancé aucun appel de détresse et aucun groupe n'a revendiqué la destruction de l'appareil. Les enquêteurs n'écartent aucune hypothèse, y compris celle du terrorisme, puisqu'il est très rare qu'un incendie important se déclare à bord d'un avion.

Associated Press

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Je suis prêt à reconnaître qu'il peut y avoir de la gentrification, dit le maire d'Hochelaga-Maisonneuve, Réal Ménard, mais il n'y a pas eu une éviction massive des gens sur la base de la construction de condos.»

ÉTUDE

Hochelaga-Maisonneuve s'embourgeoise

En 10 ans, 3247 condos se sont construits et 835 logements locatifs ont disparu

JEANNE CORRIVEAU

Hochelaga-Maisonneuve s'embourgeoise et l'érosion du parc de logements locatifs contribue à ce phénomène, reconnaît le maire Réal Ménard. Selon une étude dévoilée mardi, le quartier aurait perdu 835 logements au cours de la dernière décennie.

Dans la foulée des actes de vandalisme survenus en novembre 2013 et perpétrés pour dénoncer l'embourgeoisement du quartier, le maire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Réal Ménard, avait commandé une étude à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) sur l'état du parc immobilier.

Les chercheurs Gilles Sénécal et Nathalie Vachon ont donc épluché les rôles fonciers de 2003, de 2010 et de 2014 pour dégager des tendances.

Ils ont ainsi observé que 3247 condominiums, ou copropriétés divises, s'étaient ajoutés en dix ans et que ce type d'habitation représentait 12% des logements du quartier. Et en recoupant certaines données, ils ont pu conclure que les copropriétés indivises, une formule privilégiée pour faciliter l'accès à la propriété, comptaient pour 3% des logements.

Les chercheurs ont aussi constaté une perte de 835 logements locatifs entre 2003 et 2014. *«Ce résultat de 835 logements peut, à bien des égards, paraître faible si on considère que le quartier compte plus de 27 000 logements. Nous croyons, au contraire, qu'il préfigure d'un phénomène qui ira en s'intensifiant»*, indiquent les chercheurs dans leur étude.

De nouveaux résidants

Ces changements, qui ont attiré entre 6000 et 7000 nouveaux résidants mieux nantis, ont eu un impact sur le quartier. *«La particularité dans notre quartier, c'est que les premières générations de condos se sont surtout faites dans d'anciens bâtiments industriels*, souligne Réal Ménard. *Donc, je suis prêt à reconnaître qu'il peut y avoir de la gentrification, mais il n'y a pas eu une éviction massive des gens sur la base de la construction de condos.»*

Dans Le Plateau-Mont-Royal, les autorités estiment à 500 le nombre de logements locatifs qui disparaissent chaque année en raison, notamment, de la conversion de logements en copropriétés indivises, une manœuvre qui donne lieu à l'expulsion de locataires.

L'explosion des valeurs foncières à Montréal contribue aussi à transformer des quartiers comme celui d'Hochelaga-Maisonneuve et à faire bondir le prix des baux. L'étude de l'INRS rappelle que, dans ce quartier, la valeur moyenne d'un duplex est passée de 111 000$ en 2003 à 368 000$ en 2014.

Réal Ménard entend poursuivre la réflexion sur le phénomène de la gentrification en organisant, en mai 2017, des «assises» sur cet enjeu. *«On va essayer d'analyser le phénomène à partir d'études scientifiquement établies»*, a-t-il dit. Ainsi, l'arrondissement compte trouver des solutions pour maintenir une mixité et un développement harmonieux et mieux connaître le profil des résidants qui se sont établis dans le quartier au cours de la dernière décennie.

Des contextes différents

Le conseiller Richard Ryan, dans Le Plateau-Mont-Royal, convient que le phénomène de la gentrification diffère d'un quartier montréalais à l'autre. *«Dans certains cas, la gentrification est un long continuum alors qu'ailleurs, c'est assez brusque, comme dans Saint-Henri. En l'espace de quelques années, Saint-Henri a complètement changé de visage.»*

Selon lui, il faut travailler sur la création de logements abordables, mais aussi sur la préservation d'espaces commerciaux à prix raisonnable et le maintien de lieux d'emplois. Il cite l'adoption d'un règlement pour maintenir les ateliers d'artistes dans le secteur Saint-Viateur Est. *«Si on ne l'avait pas fait, il n'en resterait plus cinq ans plus tard*, dit-il. *La pression immobilière est telle qu'on peut perdre la diversité dans le type d'emploi.* [...] *Il faut sortir du marché du pied carré.»*

Rappelons qu'en février dernier, Hochelaga-Maisonneuve avait été de nouveau le théâtre d'actes de vandalisme. Puis, en mai, une trentaine de personnes masquées avaient fait irruption dans une épicerie fine du quartier Saint-Henri, dans le Sud-Ouest, pour s'emparer de produits sur les étagères et apposer des affiches dénonçant la gentrification du quartier.

Le Devoir

ÉDITORIAL

COÛTS DE LA CIMENTERIE DE PORT-DANIEL

Cimenterie et « menteries »

Les titanesques dépassements de coûts du projet de cimenterie de Ciment McInnis, en Gaspésie, ont de quoi inquiéter. Les contribuables québécois ont malgré eux investi massivement dans le projet et pourraient devoir encore ajouter de l'argent. Une réédition partielle ou complète de la malheureuse aventure de la Gaspésia n'est pas à exclure, d'autant que les leçons qu'on en avait tirées ont été ignorées.

D'abord, les chiffres: entre 400 et 450 millions de dollars de dépassements de coûts! L'équivalent d'un amphithéâtre de Québec. Comparable à ce que le Québec, sous différentes formes, a accordé en aide initiale à ce projet évalué au départ à 1 milliard de dollars. Les politiciens soutiennent qu'il n'y a pas de subventions comme telles, mais on nage ici dans l'argent public: prêt de 250 millions par Investissement Québec (IQ). IQ y a ajouté une participation de 100 millions de dollars en capital-actions. Enfin, la Caisse de dépôt et placement (CDPQ) l'a imité.

Dans une vidéo promotionnelle, il faut entendre le président-directeur général de Ciment McInnis, Christian Gagnon, soutenir qu'une *«équipe chevronnée»*, avec des *«investisseurs chevronnés»*, s'occupera de mener à bien ce projet. Quelques mois plus tard, on apprend, par le truchement du *Globe and Mail*, que les «chevronnés» ont laissé le plafond être défoncé.

ANTOINE ROBITAILLE

Comment expliquer l'explosion des coûts? Les réponses à cette question ont varié énormément. La poursuite du concurrent Lafarge? Les exigences environnementales? Les ajouts aux projets? La porte-parole de Ciment McInnis en a fait rire plusieurs avec cette comparaison: *«C'est comme si, pendant la construction d'une maison, on décidait d'ajouter une salle de bains. Le projet devient plus cher.»* Autre explication: l'accélération des travaux visant à respecter l'échéancier… Cela rappelle étrangement une maxime, placée en exergue du rapport Lesage de la commission d'enquête sur le fiasco de la Gaspésia: *«Précipitation est mère du regret.»*

Depuis le départ, en fait, on a le sentiment que ce projet sera source d'énormément de regrets. Il fut annoncé par Pauline Marois avec un électoralisme dégoulinant. Lors de la conférence de presse, elle avait affirmé que la circonscription de Bonaventure avait fait *«un très bon choix»* aux élections précédentes. Car on pouvait constater, avec l'aide à la cimenterie, *«les résultats […] de ce choix»*… Les Gaspésiens doivent voter du bon bord, on le sait. Puis, le gouvernement Couillard s'est laissé convaincre que c'était un bon projet. Il semble toujours prêt à aider Bombardier (dont un des administrateurs et actionnaires, en passant, est l'ancien premier ministre libéral Daniel Johnson, qui fut entre autres maître de la transition entre les gouvernements Marois et Couillard). Et on sait que le PLQ rêve de reconquérir des circonscriptions dans la péninsule. Électoralisme…

Autre fait transpartisan… et cocasse, la Coalition avenir Québec s'opposait à l'aide de l'État à ce projet. *«J'aime bien les Gaspésiens, mais pas le gaspillage»*, s'amusait à dire François Legault. Son ami et ancien député «économique» à la CAQ, Christian Dubé, ne ratait pas une occasion de critiquer cet engagement de l'État, de dire que la Caisse risquait trop gros. En juillet 2014, à la Commission des finances publiques, il déplorait que le dossier ait été *«quand même assez politisé»*. Or, c'est M. Dubé, aujourd'hui vice-président à la CDPQ, qui est chargé du dossier pour elle… C'est lui qui, aujourd'hui, garantit que ce projet sera rentable, grâce au marché américain. Espérons-le. Pour l'instant, il demeure un des projets industriels les plus polluants de l'histoire du Québec. Et les autres cimenteries québécoises — qui fonctionnent à 60% — et des sénateurs américains y voient une concurrence déloyale. Ces derniers le contesteront-ils en vertu de l'ALENA?

C'est un projet très risqué, dont ont rêvé jadis — on l'a su à la commission Charbonneau — Michel Arsenault et l'entrepreneur «controversé» Tony Accurso. Aurait-il vu le jour si certaines recommandations de la commission Lesage sur la Gaspésia avaient été appliquées? Pensons à la recommandation 21: *«Qu'un comité d'experts indépendants […] soit constitué avant toute décision d'injecter des fonds publics importants pour la réalisation d'un grand projet.»* Ou encore à la 5: *«Que la gestion des prêts consentis par IQ soit confiée à une institution financière non gouvernementale et que les rapports sur cette gestion soient accessibles au public.»* On peut en douter…

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 › FAIS CE QUE DOIS !
Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

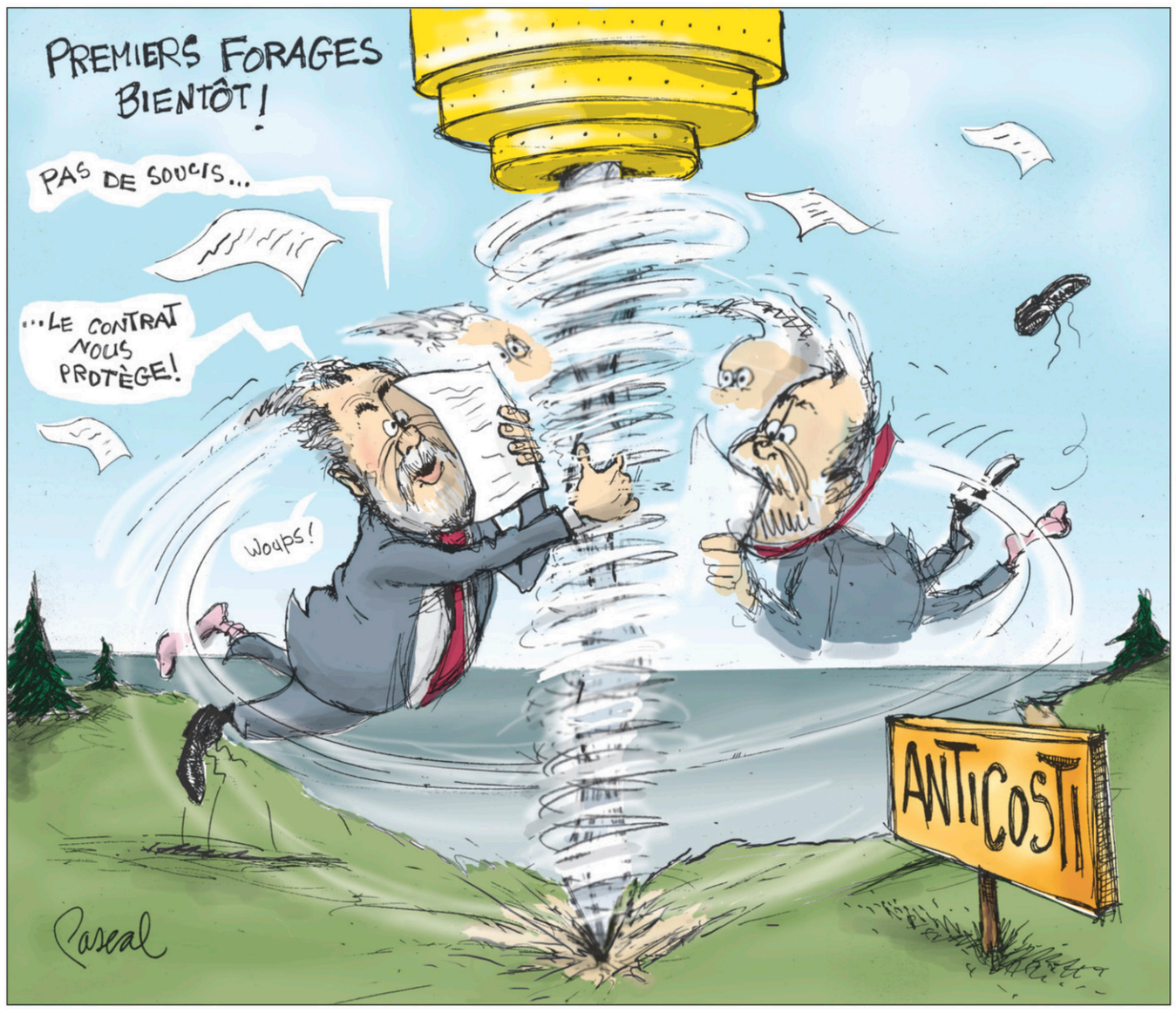

LETTRES

À propos de la nation: et si Trudeau avait raison?

Le mot «nation» n'est pas des plus aisé à utiliser politiquement car il est polysémique et peut servir à désigner plusieurs types de groupes humains. Les nationalistes québécois sont montés aux barricades à la suite de la déclaration de Justin Trudeau lors de la fête du Canada parce qu'il a dit qu'il y avait une nation au Canada. Trudeau a utilisé le sens juridique du concept de nation, et non son sens sociologique dont se réclament les nationalistes québécois. Il emploie le mot «nation» pour désigner un ensemble de citoyens qui est titulaire de la souveraineté, ce qui est exact pour désigner le Canada qui est reconnu comme tel par les autres nations.

Les nationalistes québécois soutiennent pour leur part que le Québec forme aussi une nation dans le cadre du Canada, mais il ne s'agit pas du même type de nation ou du moins ce n'est pas une nation au même titre que le Canada. Il s'agit d'une nation virtuelle et qui ne le deviendra de plein droit que lorsque les Québécois décideront de sortir du Canada et de devenir à leur tour souverains. Les nationalistes entretiennent l'ambiguïté et semblent vouloir jouer sur deux tableaux en revendiquant une double identité: canadienne et québécoise.

Il est intéressant de comparer la prose du 1er juillet avec le discours prononcé par Trudeau à l'occasion du 24 juin. Le premier ministre canadien entretient lui aussi l'ambiguïté, car il ne nie pas une forme de spécificité québécoise dans la mesure où il parle de la fête nationale du Québec, en y associant aussi la fête de la Saint-Jean-Baptiste pour inclure les Canadiens français dans ses vœux. En plus, il reconnaît explicitement que les Québécois forment un peuple: *«Aujourd'hui, à l'occasion de la Fête nationale du Québec, nous célébrons l'histoire dynamique du Québec, ainsi que la culture et l'identité uniques de son peuple.»*

Quand un peuple devient-il une nation? Quand il est titulaire de sa pleine souveraineté. Trudeau ne reconnaît-il pas implicitement que si les Québécois veulent être une nation, ils n'ont qu'à le décider? Tant qu'ils ne le feront pas, ils font partie de la nation canadienne. Son message est clair et plus cohérent que celui des nationalistes.

Denis Monière
Le 5 juillet 2016

Inacceptables forages à Anticosti

Le prélèvement de millions de litres d'eau aux fins d'exploration a l'île Anticosti est inacceptable, inadmissible. Comment des gouvernements peuvent-ils autoriser une telle situation quand l'eau est l'élément le plus essentiel à la vie alors qu'on en retirera une quantité astronomique? Des millions sinon des milliards d'êtres humains sur la planète peinent chaque jour à s'enquérir d'eau potable afin de survivre.

C'est une aberration et d'un mépris inimaginable pour tous les citoyens; on impose des règlements pour l'utilisation de l'eau dans les municipalités et ces maniaques du profit qu'est Pétrolia osent en faire fi à la face des citoyens et des autorités pour retirer cette précieuse ressource.

Cette farce a assez duré et Pétrolia doit quitter l'île Anticosti. Ils ont à peine commencé leur projet d'exploration que déjà le grabuge est amorcé. Je n'ose même pas imaginer la destruction de cette ressource si l'exploitation du pétrole d'Anticosti a lieu.

Pendant ce temps, nos gouvernements se pavanent en nous faisant croire qu'ils sont les grands défenseurs de l'environnement, alors qu'avec ces faits, ils nous démontrent qu'il n'en est rien.

Monsieur Heurtel, la porte! Ça presse!

Jacques Sideleau
Montréal, le 4 juillet 2016

LIBRE OPINION

Garde partagée: ce que la recherche dit… et ne dit pas

TEXTE COLLECTIF *

Le Devoir a publié le 6 juin un article intitulé *«La garde partagée sous toutes ses formes est en train de devenir la nouvelle norme»*, suivi, le 16 juin, d'une réplique: *«Des enfants rendus vulnérables?»* En tant que chercheurs s'intéressant aux transitions familiales associées à la séparation des parents, nous souhaitons réagir à ces deux textes en rétablissant quelques faits concernant la garde partagée.

Les lecteurs des textes susmentionnés pourraient être tentés de conclure que la garde partagée constitue la nouvelle norme en matière de partage du temps parental après une séparation. Or, les données révèlent un portrait beaucoup plus nuancé de la réalité des familles séparées. Rappelons que malgré l'augmentation considérable de l'octroi de la garde partagée, cette modalité représente, dans les faits, moins de 30% des ordonnances de garde au Québec. De plus, il faut rappeler qu'au-delà des ordonnances de garde, il y a les modalités de garde telles qu'appliquées dans la «vraie vie». À ce propos, les données disponibles montrent également qu'une minorité de jeunes Québécois partagent de façon équivalente leur temps de résidence chez leurs deux parents après la séparation.

Lorsque la question de la garde d'un enfant est en litige devant les tribunaux, le seul critère applicable est celui de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il n'existe donc pas, au Québec et au Canada, de présomption légale de garde partagée. Les quelques analyses de la jurisprudence qui se sont penchées sur les décisions des tribunaux montrent que l'octroi d'une garde partagée est balisé par des critères précis (par exemple, la proximité des résidences et la capacité des parents à communiquer) et que d'autres principes que l'accès maximal aux deux parents sont aussi considérés, notamment la stabilité de l'enfant et les compétences parentales.

L'octroi de la garde partagée représente moins de 30% des ordonnances de garde au Québec

Un sondage d'opinion réalisé auprès d'un échantillon représentatif de Québécois et Québécoises indique que la garde partagée d'enfants âgés de trois ans et plus est perçue comme la meilleure modalité de garde après une séparation. Or cela ne se traduit pas, sur le plan populationnel, par des choix individuels et familiaux allant dans le sens de cet idéal. Si les raisons de ce paradoxe sont mal connues, nous posons l'hypothèse que la garde partagée comporte des exigences coparentales, pratiques et économiques qui ne sont pas à la portée de nombreuses familles. En appui à cette hypothèse, des données montrent que les parents séparés qui choisissent la garde partagée sont en général plus scolarisés, plus à l'aise financièrement et moins en conflit que ceux qui optent pour la garde exclusive.

Les inquiétudes exprimées par Maude Marquis-Bissonnette dans une lettre d'opinion intitulée *«Des enfants rendus vulnérables?»* à propos du traitement des litiges entourant la garde dans un contexte de violence conjugale ont le mérite d'attirer notre attention sur des enfants qui ont un besoin impérieux de plans parentaux sécuritaires et taillés sur mesure. Il nous apparaît cependant prématuré d'affirmer, comme le fait l'auteure, qu'il y a une *«quasi totale absence de mécanismes pour reconnaître ces cas de violence conjugale et la volonté délibérée d'ignorer ces situations»*. L'existence même des ressources de supervision des droits d'accès au Québec témoigne à tout le moins d'une sensibilité de la Cour aux situations qui compromettent la sécurité des enfants ou celle de leurs parents. Il demeure cependant légitime de se demander si les dispositifs visant la protection des enfants dont la garde est disputée sont suffisants, si les allégations de violence conjugale sont examinées avec toute l'attention qu'elles requièrent et si la garde partagée est fréquemment imposée par la Cour dans un contexte de violence conjugale. La recherche n'apporte actuellement que des réponses très partielles à ces questions.

Par ailleurs, il est à notre avis un peu court d'affirmer que *«très peu de recherches ont été conduites sur l'effet d'une garde partagée sur les enfants»*, alors que 21 études sur ce sujet ont été recensées entre les années 2000 et 2015. Le constat général qui en ressort est que ces jeunes vont aussi bien, voire mieux, que ceux en garde exclusive. De plus, ils entretiennent des relations plus positives avec leur père et la relation entre les parents est plus coopérative, ce qui a en soi des bienfaits, au-delà du mode de garde. Il serait dans les faits plus juste de dire que certaines populations ont été sous-étudiées: celle formée des familles qui vivent une garde partagée imposée par un tribunal ou comportant de très jeunes enfants. Il va donc de soi que l'état de la recherche ne nous permet pas de statuer sur les bienfaits, l'innocuité ou les dangers potentiels de la garde partagée dans ces cas précis.

En somme, bien des questions demeurent sans réponses. Puisque la société continue d'avancer malgré la lenteur obligée de la recherche, il est tentant, voire parfois nécessaire, de combler le manque de connaissances par des opinions. Nous avons souhaité ici rappeler ce que les études dans ce domaine permettent d'avancer, car il y a un risque réel à faire dire à la recherche ce qu'elle ne dit pas.

Ont signé ce texte: Élisabeth Godbout (Université de Toronto), Marie-Christine Saint-Jacques (Université Laval), Amandine Baude (Université Laval), Michael Saini (Université de Toronto), Tamarha Pierce (Université Laval), chercheurs au Partenariat de recherche sur la séparation parentale et la recomposition familiale.

IDÉES

ISTOCK

On ne doit pas se contenter de constater que le tiers des demandes formulées n'ont pas été administrées. Il est urgent d'en connaître les raisons détaillées.

AIDE MÉDICALE À MOURIR

Le vrai dérapage ? La multiplication des obstacles.

ALAIN NAUD
Médecin au CHU de Québec — Université Laval

Monsieur le Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, Gaétan Barrette,de récents reportages ont permis de mettre au jour l'existence dans certains établissements publics de politiques internes en contravention de la loi 2 et susceptibles d'entraver sérieusement les droits constitutionnels des malades d'avoir recours à l'aide médicale à mourir (AMM). De sérieux doutes planent actuellement sur de potentielles actions délibérées visant à en restreindre l'accès.

Je vous demande respectueusement de mettre en place dès maintenant des mécanismes formels et permanents d'évaluation de toutes les demandes, autant passées qu'à venir, d'AMM qui ont été retirées ainsi que celles qui n'ont pas abouti à la procédure réclamée par les malades.

Un récent reportage du *Devoir* révélait que le tiers des demandes d'AMM n'ont pas été administrées, soit parce que le malade a retiré sa demande, soit parce qu'il est décédé ou est devenu inapte à consentir avant la procédure. *Le Devoir* dévoilait aussi récemment l'existence de contraintes importantes à l'accès à l'AMM au Centre universitaire de santé McGill (CUSM), en totale violation de la loi. Nous apprenions du même souffle qu'au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), seul un médecin pouvait agir comme témoin à la signature d'une demande d'AMM par un malade, aussi en flagrante transgression de la loi.

Il est permis de se demander quels objectifs et intérêts servaient ces politiques internes contraires à la loi, puisqu'à l'évidence elles ne servaient pas les intérêts des malades. Il y a là un risque potentiel mais important de dérapages qui ne peut être ignoré. La loi statue clairement qu'un malade qui formule une demande d'AMM doit le faire de façon éclairée et libre de toute contrainte extérieure. Il doit en être de même pour ceux qui désirent après coup résilier une demande.

Concernant les malades qui ont retiré leurs demandes formelles, de quelle façon s'assure-t-on présentement qu'ils l'ont fait de façon libre et éclairée, et non pas sous la contrainte de soignants ou d'autres personnes voulant imposer leurs propres croyances et convictions? Comment s'assure-t-on que ces malades n'ont pas annulé leur demande à la suite de la transmission, intentionnelle ou non, d'informations erronées sur l'admissiblité et les critères requis, notamment sur celui de fin de vie? Par exemple, un malade à qui on aurait dit qu'il deviendrait admissible seulement dans sa dernière semaine (ou dernier mois) de vie? Rappelons ici que l'interprétation du Collège des médecins du Québec de ce critère précis veut que la fin de vie soit comprise dans un espace temporel allant jusqu'à douze mois.

Concernant les demandes qui n'ont pas abouti à la procédure souhaitée par le malade, y a-t-il des cas où le malade est décédé ou est devenu inapte à consentir trois ou quatre semaines après avoir signé sa demande officielle parce que celle-ci n'avait pas encore été évaluée? Ou parce que le deuxième avis médical n'avait toujours pas été produit? Ou encore parce qu'on lui aurait imposé un délai d'attente de trois semaines entre l'acceptation et la procédure, en violation totale de la loi québécoise qui n'impose aucun délai minimal? Ou parce qu'on lui aurait imposé d'autres consultations ou contraintes administratives non requises par la loi? Bref, est-il possible que des délais aient été imposés volontairement à ces malades souffrants en espérant qu'ils changent d'idée, deviennent inaptes ou décèdent entre-temps?

Y aurait-il des malades dans ces établissements (ou ailleurs au Québec) qui auraient souhaité recourir à l'AMM et qui ont été découragés de signer une demande officielle sur la base de telles politiques internes qui ne respectaient pas la loi, d'interventions directes d'individus, ou sur la foi d'informations inexactes qui leur ont été transmises?

On ne doit pas se contenter de constater que le tiers des demandes formulées n'ont pas été administrées. Il m'apparaît urgent d'en connaître les raisons détaillées. Un doute s'est installé, à savoir qu'on aurait pu refuser à certains malades souffrants en fin de vie un soin légitime en leur niant le droit de recourir à l'AMM. Et ce doute doit être dissipé. Tous les médecins ont des obligations professionnelles et déontologiques et doivent répondre de leurs actes, pas seulement ceux qui participent à l'AMM. De même, tous les établissements publics de la province sont obligés d'offrir l'AMM et de se conformer à la loi à cet égard.

N'y aurait-il pas lieu de confier à la Commission des soins de fin de vie, aux Conseils de médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et au Collège de médecins du Québec (CMQ) le mandat de procéder à l'étude détaillée de tous les cas d'AMM non administrées? L'examen des causes et circonstances devra forcément inclure une validation auprès des proches de ces malades puisqu'ils ne sont plus là pour en témoigner.

Rappelons enfin que toutes les procédures d'AMM administrées font l'objet d'une déclaration obligatoire à la commission ainsi qu'aux CMDP des établissements, dans les 10 jours de la procédure, au moyen d'un formulaire de neuf pages qui requiert environ deux heures pour être rempli. Tous les cas de refus ou de non-administration ne font actuellement l'objet d'aucune étude ou déclaration. Sans compter la possibilité, en amont, que certains malades aient été découragés, délibérément ou non, de présenter une demande écrite.

Depuis de nombreuses années, les opposants à l'AMM invoquent les risques de dérapages avec l'AMM. Et si les réels dérapages étaient plutôt liés aux actions de ceux-là visant à restreindre délibérément l'accès des malades à ce soin légitime, qui est aussi pour eux un droit constitutionnel?

Ces doutes doivent être rapidement dissipés. Il en va, Monsieur le Ministre, de la crédibilité du processus, de la qualité des soins dispensés dans nos établissements publics et du respect absolu des droits fondamentaux de ces malades vulnérables qui sont souffrants et en fin de vie.

FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Des surplus records, mais à quel prix?

JACQUES LÉTOURNEAU
Président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Les Québécoises et les Québécois n'ont aucune raison de se réjouir du prévisible surplus budgétaire record de 1,7 milliard de dollars engrangés durant l'année financière 2015-2016. C'est sans compter la somme de 1,5 milliard versée au Fonds des générations.

Le vrai record, c'est que la population est tarifée plus que jamais tout en subissant des coupes records dans les services publics. Demandez aux familles qui confient leurs enfants aux CPE et qui ont vu leur facture exploser en produisant leur dernière déclaration de revenus, si c'est une bonne nouvelle. Expliquez aux parents qui voient l'aide diminuer de jour en jour dans les écoles pour leurs enfants en difficulté, que ce surplus est souhaitable. Convainquez les personnes malades ou âgées en CHSLD qu'un bain par semaine et moins de fruits et légumes frais, c'est une bonne décision…

Les exemples concrets de l'austérité sauvage pour en arriver à ce surplus gênant se multiplient depuis l'élection des libéraux de Philippe Couillard. Pas de quoi pavoiser. Le surplus se fait sur le dos des citoyennes et des citoyens.

Le Fonds des générations, ou taxer l'avenir

Visiblement, le gouvernement Couillard choisit d'engranger des sommes colossales alors que la population manque de services pourtant jugés essentiels et que l'économie a grandement besoin d'un électrochoc.

Le gouvernement choisit de verser le surplus au Fonds des générations, au nom des générations futures, justement. Ce sont pourtant ces mêmes futurs adultes qui sont privés, dès maintenant et quotidiennement, des services auxquels ils ont droit dans le Québec qu'on s'est donné. C'est une drôle de manière de voir l'équité entre les générations.

Nous ne sommes pas dupes. L'objectif véritable de ce gouvernement est de ratatiner l'État dans un dessein purement idéologique. Pourtant, durant la campagne électorale du printemps 2014, les libéraux n'ont jamais annoncé aux électrices et aux électeurs qu'ils visaient le démantèlement de l'État québécois.

Alors que de plus en plus d'instances (FMI, OCDE) reconnaissent l'importance des mesures d'austérité dans les crises actuelles, le gouvernement de Philippe Couillard continue de faire la sourde oreille.

D'autres choix sont possibles. Dans la conjoncture trouble que le Québec vit, suspendre les versements au Fonds des générations et investir massivement dans nos services publics serait un geste responsable et raisonnable.

L'accommodement raisonnable

FRANCINE PELLETIER

En 2015, le gouvernement français invitait le milieu de la restauration parisienne à plus de civilité. L'air bête de ses garçons de table étant devenu aussi imperméable que leurs fameux tabliers, il fallait intervenir. La campagne a porté ses fruits et on peut aujourd'hui dîner à Paris sans, du même coup, cultiver un complexe d'infériorité.

Peut-être le gouvernement québécois devrait-il émuler le geste pour ce qui est des immigrants? Un reportage de Danny Braun à l'émission *Désautels le dimanche* souligne à gros traits ce qu'un rapport de l'OCDE effleurait récemment: le Québec peine à garder ses immigrants, même francophones. *«Beaucoup quittent la Belle Province faute de trouver un travail, une situation et une culture qui les intègrent.»*

On parle ici de personnes sélectionnées après un long et fastidieux exercice par le gouvernement du Québec. Des personnes éduquées, choisies en fonction des besoins du marché, des personnes triées sur le volet qui ne demandent que ça: travailler. Jusqu'à 25% de ces personnes-là partent pour l'Ontario (en majorité) après un ou deux ans passés ici. *«J'aurais mieux fait de me diriger tout de suite en Ontario»*, dit le Camerounais Patrick Bertholin, qui a tenté sa chance d'abord à Montréal, ensuite à Gatineau, pour enfin se retrouver à Mississauga, en banlieue de Toronto. *«Le gouvernement québécois devrait réaliser qu'il y a un problème.»*

Pourtant jeune, universitaire et culturellement vivante, Montréal traîne de la patte pour ce qui est de la création d'emplois

Et comment. Quand ces immigrants soigneusement sélectionnés parlent français, par-dessus le marché, il faut se poser des questions. Qu'y a-t-il à Toronto qu'il n'y a pas à Montréal? Qu'est-ce qui explique, surtout, que le taux de chômage des immigrants torontois s'estompe après 10 ans, devenant à peu près égal à celui des Canadiens de souche, mais pas à Montréal? Dans le reportage, l'Ivoirien Gérard Kouassi parle de deux catégories de gens: *«les Québécois et les autres»*. La Française Marine Sibileau renchérit: *«Il y a un regard un peu plus accusateur au Québec.»*

Est-ce à dire que Montréal est plus raciste, plus xénophobe que Toronto?

Pour avoir vécu six ans là-bas, je n'y crois pas pour deux secondes, bien qu'il soit vrai qu'on y trouve beaucoup plus de gens de différentes origines, pas seulement dans la rue mais également au *Toronto Star* et à la CBC. La Ville reine, morne et sans relief il y a à peine 30 ans, s'est trouvé une personnalité, voire une identité, en ouvrant grand les bras à l'immigration. Devenue aujourd'hui une des villes les plus multiculturelles au monde — près de la moitié de ses habitants sont nés ailleurs —, c'est à elle qu'on pense quand Justin Trudeau s'épanche sur la diversité canadienne.

Montréal, elle, a une tout autre personnalité. Comme l'ensemble du Québec, sa force c'est son histoire, sa langue et sa culture. C'est son côté latin, un peu échevelé, qui fait qu'elle vous saute dans les bras alors que Toronto, malgré son étonnante diversité, demeure toujours un peu retenue, froide, toujours un peu WASP (*white anglo-saxon protestant*). C'est cruel à dire, mais ce qui précisément rend le Québec plus intéressant, culturellement parlant, toutes ces questions identitaires combien essentielles mais aussi, combien compliquées, militent contre nous pour ce qui est de l'intégration immigrante. Mme Sibileau ne s'y est pas trompée: *«Au Québec, les gens sont toujours sur la défensive pour la protection de la langue. C'est bien, mais il y a une carapace dure à percer. On laisse moins entrer d'autres cultures.»*

On peut même se demander si ce repli sur soi n'explique pas également ce que l'OCDE établit comme le «paradoxe» montréalais. Pourtant jeune, universitaire et culturellement vivante, la ville traîne de la patte pour ce qui est de la création d'emplois. Nous donnons trop dans de *«petites entreprises peu innovantes tournées exclusivement vers le marché local»*, dit le rapport.

Pour des raisons identitaires, on est davantage intéressé par son nombril à Montréal qu'on l'est à Toronto. Les Ontariens ne sont pas plus vertueux, ouverts ou tolérants pour autant. Seulement, l'immigration leur a donné quelque chose plutôt que de leur enlever, a ajouté à leur réalité plutôt que d'y soustraire, comme c'est trop souvent perçu au Québec.

À l'instar de la France, le gouvernement a donc toute une campagne de sensibilisation à faire pour percer cette «carapace», pour amadouer les peurs et les appréhensions vis-à-vis de l'étranger. Si c'est possible de se faire servir une blanquette de veau avec un sourire à Paris, il doit bien être possible d'être Québécois sans froncer les sourcils face à l'Autre.

fpelletier@leveoir.com
Sur Twitter: @fpelletier1

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné *(adjoints à la direction de l'information)*, Antoine Robitaille et Guy Taillefer *(éditorialistes, responsables de la page Idées)*, Michel Garneau *(caricaturiste)*, Jacques Nadeau *(photographe)*, Olivier Zuida *(recherchiste photos)*; **information générale :** Isabelle Paré *(chef de division)*, Lisa-Marie Gervais *(éducation)*, Alexandre Shields *(environnement)*, Amélie Daoust-Boisvert *(santé)*, Pauline Gravel *(sciences)*, Fabien Deglise *(société)*, Jean Dion *(sports)*, Jessica Nadeau, Philippe Orfali et Karl Rettino-Parazelli *(reporters)*; **information politique :** Marco Fortier *(chef de division)*, Michel David*(chroniqueur)*, Hélène Buzzetti et Marie Vastel *(correspondantes parlementaires à Ottawa)*, Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac *(correspondants parlementaires à Québec)*, Jeanne Corriveau *(affaires municipales, Montréal)*, Isabelle Porter *(affaires municipales, Québec)*, Guillaume Bourgault-Côté *(reporter)*, Julie Carpentier *(pupitre)*; **information culturelle :** Catherine Lalonde *(reporter culturel)*, Odile Tremblay *(cinéma)*, Stéphane Baillargeon *(médias)*, François Lévesque et Caroline Montpetit*(reporters)*, Benoît Munger et Philippe Papineau*(pupitre)*; **information économique :** Gérard Bérubé *(chef de division)*, François Desjardins et Éric Desrosiers *(reporters)*, Gérald Dallaire *(pupitre)*; **information internationale :** Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay *(pupitre)*; **section art de vivre:** Diane Précourt *(responsable des cahiers Week-end et Plaisirs)*; Loïc Hamon *(cahiers spéciaux)*; **équipe internet:** Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay *(pupitre)*, Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa *(assistants)* ; **correction :** Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant ; **soutien à la rédaction:** Amélie Gaudreau *(secrétaire)*, Laura Pelletier et Arnaud Stopa *(commis)*. **DOCUMENTATION** Manon Derome *(Montréal)*, Denise Ledoux *(Ottawa)*, Dave Noël *(Québec)*. **PUBLICITÉ** Cynthia Floccari *(adjointe)*, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Caroline Filion, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebaï *(publicitaires)*, Sylvie Laporte *(avis légaux)*, Amélie Maltais *(coordonnatrice)*, Laurence Hémond *(secrétaire)*. **PRODUCTION** Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel *(administrateur web)*, Jean-François Côté *(analyste programmeur)*, Osvaldo Casas *(technicien informatique)*. **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Catherine Gentilcore *(coordonnatrice du service à la clientèle)*, Sébastien Beaupré, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Ginette Rouleau et Isabelle Sanchez. **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova *(responsable des services comptables)*, Mélisande Simard *(adjointe administrative et responsable des ressources humaines)*, Florentina Draghici et Véronique Pagé.

ACTUALITÉS

MOURIR

SUITE DE LA PAGE 1

accède à leur demande. Plusieurs établissements évoquent des cas de patients en état de *delirium*. Somme toute, ces situations totalisent pas moins de 14% des demandes totales d'aide à mourir.

Pourquoi ces refus?

Or, si la loi oblige la Commission sur les soins de fin de vie (CSFV) à examiner à la loupe chacun des rapports des médecins sur l'aide à mourir pour s'assurer que celle-ci a été accordée selon les conditions prévues par la loi, elle n'oblige ni les médecins ni les établissements à faire rapport lorsque des cas d'aide à mourir avortent en cours d'évaluation ou sont refusés.

Contactée mardi, la Commission sur les soins de fin de vie a confirmé qu'elle ne peut se pencher d'emblée sur les raisons et les circonstances de chacun des cas «non administrés», puisqu'elle ne reçoit aucun formulaire ni information à cet effet. Comme le prévoit son mandat, elle se penche plutôt sur les rapports médicaux exigés dans chacun des cas d'aide à mourir administrée.

D'ailleurs, la CSFV a écrit à de nombreux médecins ces dernières semaines, exigeant d'eux de justifier par écrit pourquoi ils avaient jugé qu'un patient était «en fin de vie» ou qu'il n'était pas «inapte à consentir».

Pour certains médecins pratiquant l'aide à mourir, cette façon de faire n'a aucun sens si le but est de s'assurer que les droits des patients sont respectés en toutes circonstances. Par son silence, la loi permet que subsiste une zone d'ombre sur les demandes qui échouent en cours de processus ou qui font l'objet d'un refus. C'est du moins ce qu'estime le Dr Alain Naud, un médecin du CHU de Québec qui a reçu pas moins de sept ou huit lettres de la CSFV ces derniers mois. Dans un cas, on lui a demandé de préciser pourquoi il avait jugé un patient apte à consentir, et ce, même s'il avait requis l'opinion d'un psychiatre et d'un oncopsychiatre pour attester de la capacité d'un patient à prendre une décision éclairée.

«On s'acharne sur les médecins qui participent à rendre l'aide à mourir accessible, mais s'assure-t-on que des délais indus n'ont pas été imposés aux patients qui sont morts ou devenus inaptes pendant qu'on traitait leur demande? Comment s'assure-t-on que ceux qui ont changé d'avis l'ont fait façon de façon libre?» soulève le Dr Naud.

Dans une lettre publiée dans *Le Devoir* (page A 7), ce dernier demande au ministre de la Santé, Gaétan Barrette, de *«mettre en place des mécanismes d'évaluation pour toutes les demandes d'aide à mourir»*, qu'elles aient suivi ou non leurs cours.

«Est-il possible que des délais aient été imposés volontairement à ces malades souffrants en espérant qu'ils changent d'idée, deviennent inaptes ou décèdent entre-temps?» souligne le médecin, qui s'inquiète que le taux de demandes non administrées au Québec dépasse les 30%. *«À l'heure actuelle, tous ces refus restent des statistiques anonymes. Je ne crois pas qu'il faille sabler le champagne et dire: "Bravo, la loi comporte des garde-fous." Il faut se pencher sur les causes de ces taux de refus»*, ajoute le Dr Naud.

Des chiffres qui parlent

Selon une compilation de la totalité des rapports remis par les établissements du Québec réalisée par *Le Devoir*, 252 personnes ont réclamé l'aide médicale à mourir depuis le 10 décembre dernier, et 166 l'ont reçue.

Dans près de 34% des cas, soit 85 patients, l'aide médicale à mourir n'a pas été administrée, ce qui confirme la tendance soulignée en juin dernier par *Le Devoir*, grâce à des données partielles. Dans 16 cas, les patients ont changé d'idée en cours de processus, ce qui représente moins de 7% des demandes totales et un cinquième des demandes non administrées.

Dans 27 cas seulement, soit près de 11% des demandes totales, il y a eu refus parce que les patients ne correspondaient pas aux critères de la loi. Rappelons que le patient doit être majeur, apte à consentir aux soins et être en fin de vie. Atteint d'une maladie incurable et grave, le patient doit vivre un déclin *«avancé et irréversible»* de ses capacités et éprouver des *«souffrances physiques ou psychiques constantes, insupportables et qui ne peuvent être apaisées dans des conditions jugées tolérables»*.

Une demande marginale

L'analyse des rapports sur l'aide à mourir révèle en outre que pendant la même période, 249 personnes ont reçu la sédation palliative terminale — une procédure qui plonge le patient dans un coma irréversible menant à la mort —, soit à peu près le même nombre que celles ayant requis l'aide médicale à mourir. Somme toute, l'aide à mourir demeure pour l'instant marginale: elle ne compte que pour 0,6% du nombre total de soins palliatifs déclarés par les établissements dans ce premier rapport.

Sur le total des décès prévus en six mois, l'aide à mourir représenterait en fait moins de 5 décès sur 1000 pour l'instant, si l'on extrapole les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) qui font état de 65 000 décès en 2015. Selon le ministère de la Santé, la proportion de demandes d'aide à mourir compte pour environ 2% des décès dans les pays qui ont adopté des lois autorisant ce soin de fin de vie.

Le Devoir

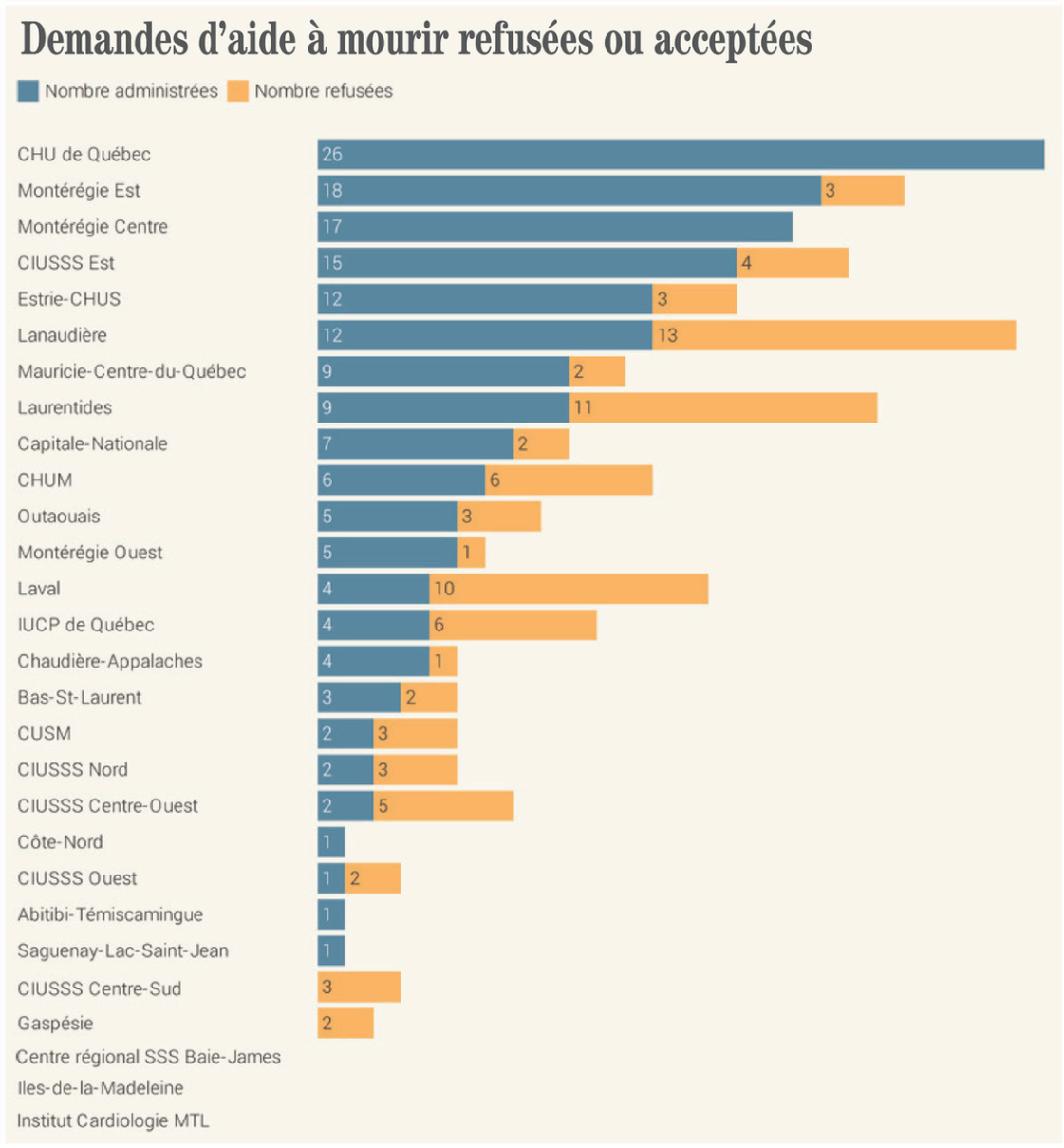

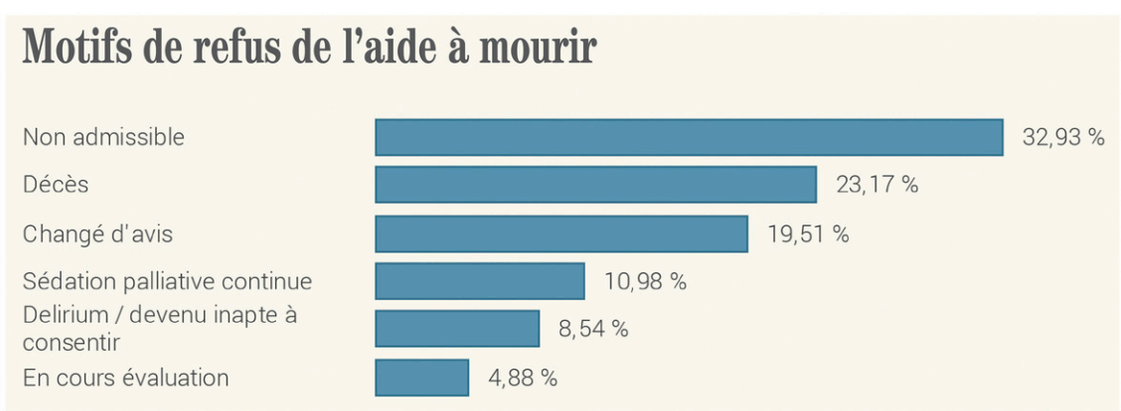

CANNABIS

SUITE DE LA PAGE 1

Serrentino, 26 ans et fier de se dire «autocultivateur».

Avec ses deux copains Joaquin Suarez, 26 ans, et Carlos Martinez, 25 ans, il fume tous les jours *«cinq ou six joints»*. Pas plus? Les trois sourient. En vendent-ils? *«Cela nous arrive!»*

Dans les pharmacies

La vente doit se faire dans les pharmacies, nerf de la guerre contre le marché noir avec son chiffre d'affaires annuel d'une quarantaine de millions de dollars. Elle est annoncée tous les mois pour être chaque fois différée. Mais cette fois semble la bonne et elle devrait commencer ces jours-ci dans une cinquantaine de *farmacias*.

Pourquoi si peu de pharmacies? L'Uruguay en compte tout de même 1200. *«Les pharmacies ont peur d'être dévalisées!»* croit Julián González Guyer, professeur à la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montevideo. L'ancien guérillero des Tupamaros (extrême gauche), jeté au cachot pendant sept ans sous la dictature (1973-1985), jure ne pas fumer. Comme d'ailleurs José «Pépé» Mujica, l'ex-président (2010-2015) qui a fait voter la loi 19.172 pour couper l'herbe sous le pied des narcotrafiquants.

José Mujica

«Pépé» a aussi été emprisonné et torturé, *«mais pas dans la même cellule que moi»*, précise Guyer, 67 ans, avec un timide sourire.

C'est également pour des raisons d'éthique professionnelle que la grande majorité des pharmacies hésitent à mettre sur leurs rayons la drogue la plus consommée au monde.

En vendre, c'est comme offrir du tabac ou de l'alcool, déclare une employée d'une succursale de Farmashop, qui en compte 92 en Uruguay.

«Le faire pour des raisons médicales passe encore, mais le cannabis récréatif, non», soutient Zuella Porido.

Comme le rappelle Jorge Suárez, président du Centre des pharmacies de l'Uruguay, *«une pharmacie c'est pour guérir, pas pour rendre malade»*.

Pour le professeur Guyer, l'opposition vient surtout de l'extérieur de Montevideo. *«Dans les petites villes, les pharmaciens se disent: "Que vont penser mes clients si moi, je me mets à vendre de la drogue?"»*

De manière générale, au moins 60% des Uruguayens s'opposent encore à la «régulation» de la marijuana, comme d'ailleurs l'actuel président de gauche, Tabaré Vázquez, un cancérologue de 76 ans qui, lors de son précédent mandat (2005-2010), a fait de l'Uruguay le premier pays latino-américain à bannir le tabac des lieux publics.

Même s'il juge *«incroyable»* la vente de cannabis dans les pharmacies, il a promis de ne pas abroger la loi du charismatique Mujica, surnommé «le président le plus pauvre du monde».

«Pot» gouvernemental

Le gouvernement est convaincu que les pharmacies finiront par accepter d'en vendre. Elles devraient faire un profit de 30% sur chaque gramme vendu à 1,17 $, prix jugé assez élevé pour ne pas encourager la consommation et assez bas pour concurrencer la marijuana de mauvaise qualité venant surtout du Paraguay voisin.

C'est sous strict contrôle de l'État qu'elles pourront stocker deux kilogrammes de cannabis dans leurs locaux et se réapprovisionner tous les 15 jours. Deux entreprises privées ont été choisies afin de produire entre six à dix tonnes d'«herbe» par année sur une vingtaine d'hectares. Aucune publicité ne sera permise et le gouvernement mènera des campagnes de prévention comme il l'a fait pour la cigarette.

À terme, la production devrait s'élever à une vingtaine de tonnes annuellement pour satisfaire la demande.

Pour l'heure, les pharmacies vont offrir trois variétés, choisies par l'État, avec différents niveaux de composés de psychotropes. Leurs noms ne sont pas encore connus. La vente de ce «cannabis gouvernemental» ne doit pas dépasser les 40 grammes (1,4 once) mensuellement par client. Il doit être âgé d'au moins 18 ans et donner ses empreintes digitales par voie électronique. Pour éviter le «tourisme du cannabis», les étrangers ne pourront pas en acheter.

En contrôlant le commerce de la «mari», qui représente 70% de la consommation de drogue en Uruguay, le gouvernement assure qu'elle sera de meilleure qualité que sur le marché noir.

«Sûrement, mais la production et la vente sont trop réglementées. La loi 19.172 avec ses nombreuses restrictions n'est pas pratique», regrettent Ismaël, Joaquin et Carlos, satisfaits quand même de la légalisation du cannabis dans leur pays.

Les trois fument ce qui reste de leur joint, sourient et remontent tranquillement l'avenue du 18-Juillet, la grande artère de Montevideo.

Collaboration spéciale
Le Devoir

ORPHELINS

SUITE DE LA PAGE 1

survenant et *CF-RCK*. Le jeune acteur sera ensuite adopté par les «dames du Rideau vert», Yvette Brind'Amour et Mercedes Palomino. Il incarne alors Frontin dans *L'heureux stratagème* de Marivaux, y compris au théâtre Sarah-Bernhardt de Paris, en 1964.

Un héros

C'est après une tournée européenne, notamment avec des représentations à Paris et à Moscou, que Montmorency prend les traits colorés de Friponneau. C'est là, dans *La ribouldingue* (1967-1971), aux côtés de Jean-Louis Millette, qu'il devient le héros des enfants.

Normand Brathwaite fait partie de ces enfants. Une dizaine d'années plus tard, à peine sorti de l'école, Brathwaite entame sa carrière dans *Chez Denise*, téléroman culte de Denise Filiatrault. Aux côtés de Montmorency.

«C'est bien frais dans ma mémoire. J'étais très impressionné de me retrouver en compagnie d'André, que je connaissais pour l'avoir vu à la télé, confie l'animateur de *Belle et Bum*. *Je n'ai que de bons souvenirs, parce que ce n'était pas dur de travailler, c'était plaisant.»*

Dans cette caricature campée dans un restaurant, Brathwaite incarne un plongeur noir, André Montmorency, un coiffeur gai. Deux véritables ovnis, qui s'affrontent. Le jeune comédien apprend du talent d'improvisateur de son vis-à-vis, ainsi que de sa grande franchise. *«Si les gens sont tombés amoureux de Christian*, estime-t-il, *c'est parce qu'il était sincère. Moi aussi, j'étais une caricature, mais on croyait aux personnages.»*

Laurent McCutcheon, longtemps porte-parole de toute une communauté par son implication auprès de l'organisme Gai écoute, considère André Montmorency comme un véritable pionnier. *«Oui, son Christian était excentrique et efféminé et donnait une image de l'homosexualité qu'on n'aimait pas, mais il s'agissait du premier gai au petit écran. Il fallait le faire*, note-t-il. *Avec lui, les homosexuels existaient.»*

Par la suite, Laurent McCutcheon a connu le vrai André Montmorency et le salue pour avoir affiché son orientation sexuelle sans gêne et *«donné une image positive de l'homosexualité»*. Son travail au micro lors de l'émission culturelle *Sortie gaie* (1998-2003) a aussi permis d'abattre des murs, estime le militant, parce qu'il donnait à la communauté gaie la possibilité de s'exprimer.

Le grand rôle d'André Montmorency demeure celui de Monsieur Jourdain, joué entre 1987 et 1989. Le personnage central du *Bourgeois gentilhomme*, il l'a incarné près de 200 fois, d'abord au Trident à Québec, puis au Paul-Hébert de l'île d'Orléans, au Théâtre du Nouveau Monde (TNM) à Montréal et au Centre national des arts à Ottawa.

SOURCE LES PAPARAZZI

Une scène du *Bourgeois gentilhomme* présentée au TNM en 1989. Avec André Montmorency et Jean-Louis Roux.

«C'était une performance d'acteur formidable», se souvient Loui Maufette, qui est arrivé au service de presse du TNM des années après. *Le bourgeois gentilhomme*, avec Montmorency dirigé par Guillermo de Andrea, est parmi les grands succès de la salle montréalaise.

André Montmorency a une histoire d'amour avec le TNM. Sa présence dans *Le roi se meurt* d'Ionesco, sur cette scène, lui vaut le Prix la critique. *«Je me souviens d'André Montmorency dans ce rôle au TNM en 1988* [mise en scène de Jean-Pierre Ronfard]*, qui m'avait arraché des larmes, émotion aggravée par le grotesque de son entourage»*, écrivait le critique Michel Vaïs, dans *Jeu*, en janvier 2013.

Loui Maufette, lui, se souvient d'André Montmorency comme d'un grand homme de théâtre, et pas seulement pour son travail d'interprétation. *«On pense souvent à ses rôles, mais il était un très bon metteur en scène. Il y avait chez lui beaucoup de délire et d'imagination»*, commente-t-il en citant *Le malade imaginaire*, de Molière, monté par Montmorency à la fin des années 1980.

Auteur et peintre à ses heures, André Montmorency a aussi été présent au grand écran. En 1973, il est Sandra dans *Il était une fois dans l'Est*, réalisé par André Brassard et coscénarisé avec Michel Tremblay. Il fait des apparitions dans une variété de titres, notamment *Ding et Dong: le film* (Alain Chartrand, 1990), *Histoires d'hiver* (François Bouvier, 1998) ou, son tout dernier, *Mars et Avril* (Martin Villeneuve, 2012).

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 Ⓜ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h
Renseignements et administration : 514 985-3333

Le Devoir sur ledevoir.com
sur Facebook et sur Twitter

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel
Par courriel agenda@ledevoir.com

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. *Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Janvier de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du *Journal de Québec*, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.